



**unesco**

Convention du  
patrimoine mondial

**47 COM**

**WHC/25/47.COM/6A**

Paris, le 27 juin 2025

Original : anglais

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU  
PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

**Quarante-septième session  
UNESCO, Paris  
6-16 juillet 2025**

**Point 6 de l'ordre du jour provisoire :**

**Suivi de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités et  
rapport d'avancement  
sur les Centres de catégorie 2 associés au patrimoine mondial**

**6A. Activités de renforcement des capacités en lien avec le patrimoine mondial et  
suivi de la stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités**

**RÉSUMÉ**

Dans sa Décision **46 COM 6A**, le Comité du patrimoine mondial a demandé au Centre du patrimoine mondial et à l'ICCROM de soumettre un rapport d'avancement sur les activités de renforcement des capacités en lien avec le patrimoine mondial et sur la révision de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités (WHCBS), pour examen lors de sa 47<sup>e</sup> session. Le présent document comprend un rapport d'avancement couvrant la période allant d'août 2024 à mai 2025.

Dans la Décision **45 COM 6**, le Comité avait précédemment demandé au Centre du patrimoine mondial, en coopération avec les Organisations consultatives, d'élaborer une nouvelle WHCBS pour la décennie 2025-2035, basée sur les résultats de l'évaluation 2023 de la WHCBS et prenant en compte les résultats du processus de rapports périodiques, qui serait présentée pour examen lors de sa 47<sup>e</sup> session. Le présent document comprend le projet final de la version révisée de la WHCBS et fournit des informations sur le processus de collaboration qui a contribué à son élaboration.

**Projet de décision : 47 COM 6A**, voir point III.

## I. SUIVI DE LA STRATÉGIE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

1. La [Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités](#) (WHCBS) a été élaborée par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, les Organisations consultatives, les Instituts et Centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO (C2C) liés au patrimoine mondial et d'autres partenaires du renforcement des capacités, avec le soutien du Fonds du patrimoine mondial et du gouvernement suisse, et approuvée lors de la 35<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial (UNESCO, 2011 ; Décision **35 COM 9B**).
2. L'importance des programmes de renforcement des capacités a été mise en lumière par les évaluations de 2017 de l'IOS de l'UNESCO ainsi que par les récentes réunions du Groupe de travail à composition non limitée (Décision **45 COM 11**). De nombreux États parties ont intégré des dispositions clés dans leurs législations, politiques et cadres stratégiques nationaux, souvent en harmonie avec les priorités en matière de développement durable, même si des disparités subsistent d'une convention culturelle à l'autre. Le renforcement des capacités reste une priorité, comme l'illustrent les résultats du troisième cycle de rapports périodiques et les plans d'action cadres régionaux qui en découlent.
3. Le Centre du patrimoine mondial a élaboré une [page web sur le renforcement des capacités pour le patrimoine mondial](#), régulièrement mise à jour, afin d'encourager, d'assister et de soutenir les États parties dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de réglementations et d'initiatives de formation en faveur du patrimoine mondial.

### A. Mise en œuvre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités (WHCBS)

4. Depuis l'adoption de la WHCBS en 2011, le Centre du patrimoine mondial, les Organisations consultatives et d'autres partenaires ont travaillé en étroite collaboration sur des activités de renforcement des capacités à tous les niveaux, visant à relever les défis et à répondre aux besoins des praticiens du patrimoine mondial, des institutions (notamment les décideurs et les responsables politiques) et des communautés.
5. Les Chaires UNESCO constituent un élément central de la WHCBS et continuent à jouer un rôle crucial en tant que prestataires de services de renforcement des capacités pour le patrimoine mondial. Des informations sur les Chaires UNESCO liées au patrimoine mondial sont disponibles sur la [plateforme en ligne du programme UNITWIN/chaires UNESCO](#).
6. L'ICCROM continue de mettre régulièrement à jour les informations relatives aux opportunités de formation en matière de patrimoine mondial et de conservation du patrimoine culturel, ainsi que sur les événements et les activités, à la fois sur son [site web](#) et sur ses réseaux sociaux. Des cours sur des questions thématiques (telles que la conservation matérielle, le patrimoine bâti, le patrimoine urbain, la gestion des risques de catastrophes, l'aide d'urgence et les efforts de redressement post-conflit, ou encore le patrimoine numérique) ainsi que des activités régionales sont facilement accessibles en ligne et en présentiel, dans plusieurs langues. D'autres activités sont présentées dans les Documents WHC/25/47.COM/5A, WHC/25/47.COM/INF.5A et WHC/25/47.COM/5B.

### B. Programme Leadership du patrimoine mondial

7. Le Programme Leadership du patrimoine mondial (WHL), coordonné par l'ICCROM et l'UICN et basé à l'ICCROM, est soutenu par le ministère norvégien du Climat et de l'Environnement et le Service du patrimoine coréen (KHS). Il travaille en collaboration

avec le Centre du patrimoine mondial et l'ICOMOS pour renforcer les compétences des praticiens impliqués dans la Convention du patrimoine mondial. Le Programme WHL collabore étroitement avec les C2C sur des activités spécifiques du programme. Des informations détaillées sur la mise en œuvre du Programme WHL sont disponibles sur le [site Internet](#) de l'ICCROM et dans le Document WHC/25/47.COM/5B.

8. Le Programme WHL s'articule autour de quatre modules : [Gestion efficace](#), [Évaluation d'impact](#), [Résilience](#), et [Réseaux d'apprentissage](#), offrant des cours et des ateliers conçus pour des participants individuels ou pour des équipes/institutions de gestion du patrimoine mondial, basés sur les [Manuels de ressources](#). Le Programme WHL a piloté le développement de cours hybrides, avec des conférences et des présentations via la [plateforme d'apprentissage en ligne de l'ICCROM](#) et des sessions interactives.
9. Chaque module adopte une approche de formation des formateurs, permettant aux anciens participants de contribuer avec leurs idées et leurs connaissances approfondies à la conception et à la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités dans le domaine du patrimoine mondial.
10. En 2024, le Programme WHL a organisé 31 activités – 16 cours et 15 activités de mise en réseau (conférences, forums et webinaires) – et a contribué à 12 activités pilotées par des partenaires. Trois cours PNC en ligne, un cours PNC en présentiel, trois activités EOH, deux cours en ligne sur l'IA, deux cours de formation des formateurs sur l'IA, trois ateliers nationaux sur l'IA et deux cours DRM. Le Programme WHL a également organisé le Forum annuel des gestionnaires de sites du patrimoine mondial, des conférences sur les approches participatives et sur la conservation du patrimoine et des paysages, trois webinaires, des ateliers de développement de contenu et deux événements parallèles au cours de la 46<sup>e</sup> session du Comité (New Delhi, 2024).
11. En 2024, le Programme WHL a permis de sensibiliser 2 270 personnes – 763 participants par le biais d'activités de renforcement des capacités, et 1 507 par le biais d'activités de mise en réseau. Ces activités ont été mises en œuvre en anglais, en français, en espagnol et en arabe afin de faciliter la participation des gestionnaires de sites et des institutions patrimoniales. Les participants étaient issus de 86 États parties (57 % de femmes, 42 % d'hommes) et représentaient au moins 214 biens du patrimoine mondial. Le Programme WHL a engagé 34 personnes ressources provenant de différentes régions pour mener à bien ces activités, dont 7 d'Afrique, 5 d'Asie et du Pacifique, 6 des États arabes, 11 d'Europe et d'Amérique du Nord, et 5 d'Amérique latine et des Caraïbes, y compris 19 personnes passées par la modalité Formation des formateurs.

### **C. Initiatives régionales et thématiques de renforcement des capacités**

12. Dans le cadre de la WHCBS, le Centre du patrimoine mondial, les Organisations consultatives, les C2C, les États parties intéressés et d'autres partenaires concernés ont également élaboré et mis en œuvre des initiatives régionales de renforcement des capacités, dont certaines sont énumérées ci-dessous. Des détails sur ces activités sont disponibles dans les Documents WHC/25/47.COM/5A, /INF.5A, /5B, /5C, /5D, /5E, /6B et /7.
13. Dans la région **Afrique** :
  - a) Les efforts de renforcement des capacités ont continué de prioriser le développement de l'expertise locale et le renforcement des institutions. Le Programme de mentorat pour les professionnels africains du patrimoine mondial, qui en est à sa troisième phase, a permis d'engager 60 mentorés (30 femmes et 30 hommes), favorisant ainsi l'émergence d'une nouvelle génération d'experts africains du patrimoine. Un soutien supplémentaire a été apporté aux États parties sous-représentés et non représentés par le biais d'une formation ciblée sur la

préparation des dossiers de proposition d'inscription. Parallèlement, l'UNESCO a fait progresser l'éducation au patrimoine mondial par le biais de partenariats universitaires sur tout le continent, en renforçant les programmes d'études sur le patrimoine et en promouvant les réseaux universitaires.

- b) Des initiatives complémentaires visaient à renforcer la sauvegarde à long terme et la gestion durable du patrimoine mondial en Afrique, conformément à la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique et au cadre global de la Priorité Afrique.

14. Dans la région **Asie et Pacifique** :

- a) Diverses initiatives de renforcement des capacités ont été mises en œuvre pour renforcer la gestion du patrimoine mondial et le développement durable, conformément au Plan d'action cadre régional pour l'Asie et le Pacifique (2023-2030). Les activités comprenaient des évaluations d'impact, des clarifications des limites et des propositions d'inscription. Des dialogues régionaux et des conférences internationales ont mis en exergue la gestion intégrée du patrimoine, en renforçant les capacités des gestionnaires de sites, des professionnels du patrimoine et des acteurs locaux.
- b) Après le cyclone Mocha, l'UNESCO a lancé le projet « Renforcer les actions d'intervention d'urgence de la société civile pour la sauvegarde du patrimoine culturel au Myanmar » avec le SEAMEO-SPAFA, l'ICCROM et plusieurs experts, afin de renforcer les capacités des acteurs nationaux et locaux en matière de protection du patrimoine tout au long du cycle de gestion des risques de catastrophes, et a créé un réseau d'équipes sur site. Un atelier de renforcement des capacités pour le Tien-Shan occidental (Kazakhstan, Kirghizistan et Ouzbékistan) s'est tenu à Almaty en avril 2025 pour soutenir la gestion conjointe du bien, dans le cadre du projet « Renforcer la coopération transnationale et favoriser la paix : Patrimoine mondial naturel et mixte en Asie » du fonds-en-dépôt UNESCO/République de Corée.

15. Dans la région **États arabes** :

- a) Les activités de renforcement des capacités visaient à soutenir les États parties dans leurs efforts de conservation, gestion et planification de l'interprétation du patrimoine, et de retrait de biens de la Liste du patrimoine mondial en péril. Les principales activités comprenaient un atelier à Erbil en Irak sur la conservation des structures en briques de la Cité antique de Samarra et d'Assour (Qal'at Sherqat), et un atelier en deux parties (l'une en ligne en décembre 2024 et l'autre sur site en février 2025) dans le cadre du projet « Patrimoine et créativité pour le développement durable d'AlUla », visant à définir un cadre d'interprétation pour le Site archéologique d'Hegra (al-Hijr / Madā in Ṣālīh). Deux ateliers régionaux sur l'interprétation et la présentation des sites sont prévus en juin 2025.
- b) D'autres activités comprennent un atelier de formation et d'assistance technique pour l'élaboration d'évaluations d'impact sur le patrimoine aux fins des projets prévus sur le site du patrimoine mondial « Foire Internationale Rachid Karamah de Tripoli » (Liban). Le Centre du patrimoine mondial a également participé à un atelier régional de renforcement des capacités à Rabat, au Maroc, axé sur la préparation de l'état de conservation souhaité pour le retrait de sites de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR), organisé par l'ARC-WH et l'ICESCO, en collaboration avec l'ICOMOS.

16. Dans la région **Europe et Amérique du Nord** :

- a) Des initiatives stratégiques de renforcement des capacités en Ukraine, axées sur la conservation et la préparation aux situations d'urgence, ont été mises en œuvre en collaboration avec l'ICOMOS et l'ICCROM. Les activités comprenaient la documentation 3D avancée de trois sites prioritaires, le Centre historique de

Chernihiv, la Cathédrale Sainte-Sophie et les Tserkvas en bois de la région des Carpates, en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications stratégiques (MCSC). Une initiative clé a été l'élaboration des *Directives générales sur la réduction des risques et la préparation aux situations d'urgence pour les biens du patrimoine mondial*, en partenariat avec l'ICCROM, afin d'intégrer les meilleures pratiques dans la stratégie nationale. Un programme de révision du Plan de gestion du « Centre historique d'Odessa » a également été lancé. L'accent a été mis sur la formation en milieu de travail des gestionnaires de sites, des étudiants et d'autres parties prenantes essentielles au redressement de l'Ukraine.

- b) En 2024, les travaux se sont poursuivis concernant le développement d'outils pour guider l'intégration des énergies renouvelables dans un contexte de patrimoine mondial, et l'utilisation des technologies SIG pour surveiller l'état de conservation des biens du patrimoine mondial. Ces outils seront disponibles pour un renforcement ciblé des capacités dans toutes les régions.

17. Dans la région **Amérique latine et Caraïbes** :

- a) Les initiatives de renforcement des capacités étaient basées sur la coopération avec l'ICCROM, les C2C du RWHIZ et du LCHMRTC, et les Bureaux hors siège de l'UNESCO, et sur le soutien de donateurs tels que le Royaume d'Arabie Saoudite, le Japon, le Royaume des Pays-Bas et la France. Les principales initiatives comprenaient des ateliers sur les évaluations d'impact et la photogrammétrie numérique, le soutien à un atelier national sur le programme scolaire de Colombie, la proposition d'inscription du Pèlerinage à Wirikuta (Mexique), des « Stratégies nationales de renforcement des capacités dans les sites du patrimoine mondial pour les points focaux », l'interprétation et la présentation du Sitio Roberto Burle Marx (Brésil), et la « Gestion du patrimoine mondial » sur le site de Colonia del Sacramento (Uruguay).
- b) Dans le cadre du projet « Amérique latine et Caraïbes : Renforcer les capacités pour des communautés résilientes grâce au tourisme durable et à la sauvegarde du patrimoine » (2023-2026), les indicateurs de l'Outil de stratégie et d'évaluation et de gestion des visiteurs (VMAST) ont été mis à jour, traduits en espagnol et intégrés dans le Kit d'outils de l'UNESCO pour un tourisme durable du patrimoine mondial, en complément des guides. En 2024, les gestionnaires de sites ont reçu une formation visant à combler les lacunes et à saisir les opportunités identifiées en matière de gestion. Coordinné avec l'Entité du patrimoine vivant, le projet soutient également la sauvegarde du patrimoine immatériel dans les contextes urbains. Il est soutenu par le Royaume d'Arabie Saoudite dans le cadre du Programme sur la culture et les technologies numériques de l'UNESCO, et par la Coordination éducative et culturelle du système d'intégration centraméricain (CECC/SICA).

18. Le **Programme du patrimoine mondial pour les PEID** soutient les États parties dans la mise en œuvre de la Convention par le biais d'une collaboration régionale. En novembre 2024, une initiative de renforcement des capacités a été lancée pour soutenir le développement du DSOCR de « Nan Madol : Centre cérémoniel de la Micronésie orientale » (États fédérés de Micronésie). Le « Projet de renforcement des capacités des PEID : Sauvegarder le patrimoine dans le Pacifique pour des moyens de subsistance pérennes et des communautés résilientes grâce au tourisme durable au niveau local », développé par le Centre du patrimoine mondial dans le cadre du fonds-en-dépôt UNESCO/République de Corée, vise à fournir aux parties prenantes les compétences et les outils nécessaires pour gérer le tourisme de manière efficace, responsable et durable, en fonction du contexte et des besoins locaux.

19. Le Centre du patrimoine mondial, par le biais de son **Programme d'éducation au patrimoine mondial**, a continué d'aider les États parties à améliorer l'éducation au

patrimoine et la sensibilisation des jeunes, en mobilisant les communautés locales pour qu'elles travaillent aux côtés des gestionnaires de sites du patrimoine mondial, des Commissions nationales de l'UNESCO et des délégations permanentes sur des activités de conservation concrètes. En 2024, 81 projets (chantiers d'activités volontaires) ont été mis en œuvre sur 77 biens du patrimoine mondial et sites inscrits sur des Listes indicatives, par 64 organisations dans 38 pays, avec la participation active des jeunes et des communautés locales, dans le cadre de l'Initiative du volontariat pour le patrimoine mondial.

20. Le kit « Le patrimoine mondial entre les mains des jeunes » est en cours de mise à jour et d'adaptation aux formats numériques interactifs et à l'apprentissage ouvert, avec le Réseau des écoles associées de l'UNESCO, dans le cadre d'une initiative plus large. Le Forum des jeunes professionnels du patrimoine mondial 2024 a exploré le thème « Le patrimoine mondial au 21<sup>e</sup> siècle : Renforcer les capacités et explorer les opportunités pour les jeunes », qui a donné lieu à une Déclaration présentée au Comité. Le projet « Apprentissage en ligne pour le patrimoine mondial et la protection du climat : Une éducation innovante pour tous » vise à sensibiliser et à informer les élèves âgés de 9 à 16 ans, et inclura un site Internet dédié ainsi que deux modules d'apprentissage interactifs sur les impacts du changement climatique sur les sites du patrimoine mondial.
21. Le **Programme de l'UNESCO sur les systèmes de savoirs locaux et autochtones (LINKS)**, en collaboration avec le Forum international des peuples autochtones sur le patrimoine mondial (IIPFWH), le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, a organisé un atelier d'échange sur « la nature et la culture » en vue de la 46<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial, dans le cadre d'un dialogue permanent entre les réseaux de peuples autochtones, l'UNESCO, le Secrétariat de la CDB et d'autres organisations. L'objectif était d'explorer les points de vue des peuples autochtones sur une approche de la gestion du patrimoine basée sur les droits, en se concentrant sur l'alignement des cadres mondiaux, notamment le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (KM-GBF), le Programme de travail conjoint sur les liens entre la diversité biologique et la diversité culturelle (JPoW) et la Convention du patrimoine mondial.

## **II. RÉVISION DE LA STRATÉGIE DU PATRIMOINE MONDIAL POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

### **A. Informations générales**

22. La Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités (WHCBS), adoptée pour la première fois en 2011, a marqué un changement conceptuel, passant de la formation à une approche systémique du renforcement des capacités. Une évaluation de 2023, commandée à la demande du Comité du patrimoine mondial et soutenue par le Royaume d'Arabie saoudite, a identifié les points forts et les lacunes, soulignant la nécessité d'une meilleure coordination, d'un soutien ciblé, d'un financement spécifique et d'une intégration dans des cadres politiques plus larges.
23. Sur la base des recommandations de l'évaluation, le Comité a demandé au Centre du patrimoine mondial, en coopération avec l'ICCROM, l'ICOMOS et l'UICN, d'élaborer une version révisée de la WHCBS pour 2025-2035 (Décision **45 COM 6**), en s'appuyant sur les initiatives qui ont donné des résultats positifs et en abordant les défis mondiaux tels que le changement climatique, la perte de biodiversité et le développement durable.
24. Malgré l'absence de financement spécifique, le Centre du patrimoine mondial et l'ICCROM ont finalisé un projet de Stratégie révisée, en utilisant les ressources limitées disponibles dans le cadre du Fonds du patrimoine mondial. La version révisée de la WHCBS met l'accent sur le besoin urgent d'un financement durable et commun pour

soutenir les fonctions de coordination essentielles et les activités de mise en œuvre régionales.

25. Cette version révisée de la WHCBS s'articule autour de six piliers stratégiques :
- a) Amélioration de la coordination et de la gouvernance ;
  - b) Initiatives régionales et thématiques ciblées de renforcement des capacités ;
  - c) Développement et diffusion de ressources accessibles ;
  - d) Approches inclusives et centrées sur l'individu ;
  - e) Financement durable ; et
  - f) Suivi et évaluation solides.

La Stratégie prévoit une approche par étapes pour les différents acteurs concernés et reconnaît le rôle clé des C2C, des Chaires UNESCO et d'autres partenaires.

26. Comme demandé par l'évaluation, la version révisée de la Stratégie est guidée par une Théorie du changement qui décrit les voies à suivre pour atteindre les résultats souhaités, à savoir des biens du patrimoine mondial mieux gérés, plus résilients et contribuant de manière significative au développement durable et aux priorités politiques mondiales. La Stratégie révisée s'aligne sur les cinq Objectifs stratégiques du Comité (5C), l'Agenda 2030 des Nations unies et le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal.
27. Elle prévoit la création d'une équipe internationale de coordination du renforcement des capacités au sein du Centre du patrimoine mondial, qui travaillera en tandem avec des équipes dédiées au sein des Organisations consultatives et des C2C. Cette équipe internationale coordonnera le partage d'informations, la planification, le développement des ressources et le suivi, et élaborera des plans de mise en œuvre biennaux qui constitueront le mécanisme opérationnel de la Stratégie révisée.

## **B. Processus**

28. Le développement de la version révisée de la WHCBS a été guidé par un processus inclusif, participatif et itératif répondant directement aux recommandations de l'évaluation, avec un large engagement des parties prenantes, y compris des institutions, représentées de manière équilibrée sur le plan géographique.
29. Piloté conjointement par le Centre du patrimoine mondial et l'ICCROM, avec des contributions stratégiques de l'UICN et de l'ICOMOS, le projet a été élaboré à partir des cinq Plans d'action cadres régionaux du troisième cycle de rapports périodiques. Il s'est également appuyé de manière significative sur les précieuses contributions des Organisations consultatives, des C2C et d'un groupe de référence d'États parties, auquel tous les membres du Comité du patrimoine mondial ont été invités, ainsi que 22 États parties issus de toutes les régions qui soutiennent et/ou bénéficient du renforcement des capacités.
30. Le processus de rédaction de la version révisée de la WHCBS a donné la priorité à une représentation géographique équilibrée et élargie. Les perspectives régionales ont été intégrées par le biais des Plans d'action cadres régionaux et des données des rapports périodiques fournies par les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites. Le processus s'est également appuyé sur les données de suivi des précédents programmes de renforcement des capacités et sur les contributions de la société civile, des acteurs de l'éducation et des jeunes, le cas échéant.
31. Le processus de consultation sur le projet de Stratégie révisée a officiellement commencé au début de l'année 2025, avec une première session de travail interne (28 janvier 2025) impliquant le personnel du Centre du patrimoine mondial et les

représentants des Organisations consultatives, qui ont fourni des commentaires détaillés sur la structure et le contenu préliminaire de la Stratégie révisée.

32. Reconnaissant le rôle clé des C2C dans la mise en œuvre régionale des activités de renforcement des capacités, une session de consultation dédiée avec tous les C2C liés au patrimoine mondial a eu lieu le 14 février 2025. Les C2C ont fourni des informations précieuses sur les lacunes récurrentes en matière de capacités, les priorités émergentes et les opportunités de collaboration, soulignant l'importance d'un renforcement des capacités adapté au contexte et mené au niveau local.
33. Le 27 mars 2025, le projet de Stratégie a été examiné par le Groupe de référence pour la révision de la WHCBS (voir le point 29 ci-dessus). Cet examen a validé l'approche participative et a mis en lumière la nécessité d'intégrer la Stratégie dans un cadre axé sur les résultats, lié aux 5C et aux programmes de développement mondiaux, et de refléter de manière adéquate les perspectives régionales.
34. Cette approche collaborative et régionale a permis de garantir que la version révisée de la WHCBS reflète à la fois les objectifs mondiaux communs et les enjeux spécifiques à chaque contexte.

### **C. Résultats et prochaines étapes**

35. Si le Comité devait décider d'adopter la Stratégie révisée, une version plus facile à utiliser du texte sera préparée dans les deux langues de travail de la Convention, les États parties et les partenaires étant encouragés à la traduire dans leurs langues nationales pour en faciliter l'accès.
36. L'UNESCO et les Organisations consultatives élaboreront ensuite conjointement un Plan de mise en œuvre pratique et chiffré pour traduire la vision et les objectifs de la Stratégie en actions mesurables. Piloté par le Centre du patrimoine mondial (l'ICCROM jouant le rôle de conseiller principal) et soutenu par l'UICN, l'ICOMOS et les C2C régionaux, le Plan répondra aux besoins et aux défis régionaux tout en s'alignant sur la Convention du patrimoine mondial et les objectifs généraux de la WHCBS.
37. Le Plan de mise en œuvre sera guidé par la Théorie du changement de la Stratégie, détaillant les initiatives phares, les échéances, les résultats attendus et les prévisions budgétaires – y compris les besoins de financement de base, les mécanismes de financement basés sur les programmes et les projections en matière de mobilisation des ressources. Les aspects pratiques de la mise en œuvre – tels que les thématiques de renforcement des capacités, les activités prioritaires et les groupes cibles – seront clairement décrits, avec un cadre de suivi et d'évaluation solide. Ce cadre comprendra à la fois des indicateurs de suivi axés sur les processus et des mesures d'évaluation axées sur les résultats afin de suivre les progrès et de s'adapter aux nouveaux défis qui pourraient apparaître. Il mettra également l'accent sur la coordination, en s'appuyant sur l'équipe de coordination du renforcement des capacités proposée, basée au sein du Centre du patrimoine mondial, pour unifier les efforts entre les régions et les partenaires.
38. L'élaboration du Plan de mise en œuvre, y compris des réunions (sous-)régionales participatives, représenterait un coût financier supplémentaire d'environ 390 000 dollars des États-Unis en plus des ressources existantes du Fonds du patrimoine mondial pour les activités de renforcement des capacités. Le Comité souhaitera peut-être réitérer son appel aux États parties afin qu'ils soutiennent les activités stratégiques de renforcement des capacités, soulignées à plusieurs reprises comme étant une priorité essentielle de la Convention (voir le Document WHC/25/47.COM/11).
39. Le projet finalisé du Plan de mise en œuvre sera présenté pour examen à la prochaine session du Comité du patrimoine mondial, si le financement le permet, en tant que document d'orientation pour les États parties, les gestionnaires de sites et les acteurs concernés. Son approche globale et chiffrée garantira la transparence, encouragera la

responsabilisation des acteurs et facilitera les efforts de collecte de fonds en démontrant la faisabilité et l'impact de la WHCBS révisée. Grâce à des orientations claires et à des objectifs mesurables, le Plan de mise en œuvre permettra à toutes les parties prenantes de contribuer efficacement à la mise en œuvre de la Stratégie, en encourageant la collaboration aux niveaux mondial et régional pour atteindre les 5C et promouvoir une gestion durable du patrimoine.

### III. PROJET DE DÉCISION

#### **Projet de décision : 47 COM 6A**

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. *Ayant examiné le Document WHC/25/47.COM/6A,*
2. *Rappelant la Décision 46 COM 6A, adoptée lors de sa 46<sup>e</sup> session (New Delhi, 2024),*
3. *Réaffirmant l'importance des résultats de l'évaluation indépendante de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités (WHCBS), réalisée en 2023, et la nécessité d'une stratégie révisée alignée sur les défis mondiaux actuels et les priorités politiques,*
4. *Remercie le Centre du patrimoine mondial, l'ICCROM, l'ICOMOS, l'UICN et tous les Instituts et Centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO (C2C) liés au patrimoine mondial, ainsi que les États parties participants, pour leurs contributions substantielles au développement de la version révisée de la WHCBS pour 2025-2035 ;*
5. *Regrette qu'aucune ressource financière dédiée supplémentaire n'ait été fournie par les États parties aux fins du processus de révision malgré des appels répétés, et prend note que l'exercice a été mené à bien avec des fonds limités provenant de la ligne budgétaire du Fonds du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités ;*
6. *Prend note avec satisfaction que la révision de la Stratégie s'est faite dans le cadre d'un processus de révision transparent, consultatif et inclusif, en étroite collaboration avec les C2C et avec les contributions d'un large éventail de parties prenantes à la représentation géographique équilibrée, garantissant ainsi que la Stratégie révisée répond aux besoins mondiaux et régionaux en matière de renforcement des capacités et complète les Plans d'action régionaux et les Stratégies existants et futurs ;*
7. *Reconnaissant la valeur ajoutée de la Stratégie révisée pour renforcer les capacités au niveau national et au niveau des sites, améliorer la coordination et l'accès aux ressources, promouvoir des approches centrées sur les personnes et adaptées aux régions, et aligner le renforcement des capacités sur les défis mondiaux tels que le changement climatique, la conservation de la biodiversité et le développement durable, adopte la Stratégie de renforcement des capacités pour le patrimoine mondial 2025-2035 comme un instrument essentiel pour soutenir les États parties dans la mise en œuvre effective de la Convention;*
8. *Souligne que la Stratégie introduit un mécanisme de coordination global centré sur une équipe de coordination du renforcement des capacités qui sera basée au sein du Centre du patrimoine mondial et qui travaillera en tandem avec des équipes dédiées au sein des Organisations consultatives ; des plans de mise en œuvre biennaux ; et des priorités*

*thématiques et régionales alignées sur les défis mondiaux identifiés notamment par le biais de l'exercice de soumission des Rapports périodiques ;*

9. *Invite les États parties et les autres parties prenantes à apporter des contributions financières durables et prévisibles au Fonds du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités, et à fournir un financement extrabudgétaire pour la mise en œuvre de la WHCBS révisée, y compris son mécanisme de coordination ;*
10. *Demande au Centre du patrimoine mondial, en coopération avec l'ICCROM et les autres Organisations consultatives, d'élaborer le premier Plan de mise en œuvre biennal (2025-2027) et de le soumettre pour examen à sa 48<sup>e</sup> session, sous réserve de financement adéquat ;*
11. *Demande au Centre du patrimoine mondial et à l'ICCROM de préparer une version plus facile à utiliser de la Stratégie révisée dans les deux langues de travail de la Convention, et encourage les États parties et les partenaires à soutenir cette initiative et à faciliter sa traduction dans leurs langues nationales en coopération avec le Centre du patrimoine mondial afin de promouvoir sa diffusion et son accessibilité ;*
12. *Encourage tous les partenaires, y compris les États parties, les C2C, les Bureaux de l'UNESCO, les Commissions nationales de l'UNESCO et les institutions patrimoniales à aligner leurs activités de renforcement des capacités sur la Stratégie révisée et à s'impliquer dans la mise en œuvre de cette dernière ;*
13. *Remercie les États parties de l'Arabie saoudite, l'Australie, de la France, de l'Irlande, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, de la République de Corée, du Royaume des Pays-Bas et de la Suisse pour leur soutien financier continu aux activités de renforcement des capacités pour le patrimoine mondial ;*
14. *Encourage de nouvelles contributions volontaires, en particulier un financement pluriannuel et commun, afin de soutenir la mise en œuvre de la WHCBS et de permettre une coordination aux niveaux mondial et régional ;*
15. *Demande enfin au Centre du patrimoine mondial et à l'ICCROM de soumettre un rapport d'avancement sur les activités de renforcement des capacités en lien avec le patrimoine mondial et sur la mise en œuvre de la version révisée de la WHCBS, pour examen lors de sa 48<sup>e</sup> session.*

## ANNEXE I

### PROJET DE STRATÉGIE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LE PATRIMOINE MONDIAL 2025-2035

La Stratégie de renforcement des capacités pour le patrimoine mondial (SRCPM) 2025-2035 s'appuie sur plus d'une décennie d'expérience de mise en œuvre de la Stratégie originale de 2011, ainsi que sur une évaluation complète entreprise en 2023, qui a mis en évidence à la fois ses réalisations et les lacunes persistantes.

La SRCPM 2025-2035 a été élaborée dans le cadre d'un processus de révision global, inclusif et fondé sur des données probantes. Elle intègre les contributions de toutes les régions par le biais d'une vaste consultation et des données recueillies lors du troisième cycle de Rapports périodiques et des Plans d'action cadres régionaux. Développée en collaboration par le Centre du patrimoine mondial et l'ICCROM, en coopération avec l'ICOMOS et l'UICN, elle a impliqué un large réseau d'acteurs du patrimoine mondial – y compris les centres de catégorie 2, les chaires UNESCO, les points focaux nationaux, les gestionnaires de sites et la société civile – pour répondre à l'évolution des défis mondiaux.

La Stratégie est également le reflet des contributions de tous ceux qui ont fourni un retour d'information sur ses versions successives, en particulier les Centres de catégorie 2 et les États parties, et notamment les membres du Comité du patrimoine mondial et du Groupe de référence pour l'évaluation, dont l'engagement a permis d'assurer la pertinence et l'appropriation régionales.

## RÉSUMÉ

La Stratégie de renforcement des capacités pour le patrimoine mondial (SRCPM) pour 2025-2035 définit une approche structurée et axée sur les résultats pour répondre aux besoins persistants et émergents en matière de capacités des personnes engagées dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. S'appuyant sur l'évaluation indépendante de la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial de 2011 (2023) et sur un vaste processus de consultation, la Stratégie identifie et relève les défis systémiques qui ont limité l'impact des efforts précédents, tels que le manque de financement spécifique, la coordination globale limitée et la disponibilité inégale de ressources documentaires adaptées et accessibles.

La Stratégie 2025-2035 présente six piliers stratégiques interconnectés : une coordination et une gouvernance renforcées ; un renforcement ciblé des capacités thématiques et régionales ; le développement et la diffusion de ressources accessibles ; des approches inclusives et centrées sur les personnes ; un financement durable ; et un suivi et une évaluation solides. Ces piliers sont conçus pour fonctionner à tous les niveaux du système du patrimoine mondial et sont ancrés dans une théorie du changement complète, qui décrit comment des actions coordonnées conduiront à une meilleure gestion et à une plus grande résilience des biens du patrimoine mondial.

L'une des principales innovations opérationnelles est la création d'un pôle global de coordination pour le renforcement des capacités, constituée d'une nouvelle équipe de coordination basée au Centre du patrimoine mondial et d'équipes associées, basées dans chacune des Organisations consultatives, travaillant en étroite collaboration avec les Centres et Instituts de catégorie 2 sous les auspices de l'UNESCO. Ce mécanisme de coordination global supervisera l'élaboration et la mise en œuvre de plans de mise en œuvre biennaux, examinés par le Comité du patrimoine mondial, qui identifient les actions prioritaires, mobilisent les ressources et contrôlent leur mise en œuvre. Ces Plans de mise en œuvre seront alimentés par les données issues des Rapports périodiques et du suivi réactif, ce qui permettra de s'aligner sur les réalités du terrain et les priorités stratégiques mondiales, notamment l'action climatique et le développement durable.

La Stratégie met également l'accent sur l'élaboration de ressources officielles, telles que des manuels, des boîtes à outils et des cours numériques, conçues pour être adaptées et utilisées par un large éventail d'acteurs. Ces ressources seront complétées par des programmes de formation des formateurs et des actions de sensibilisation ciblées afin de renforcer la mise en œuvre au niveau régional et de favoriser les réseaux professionnels. Ce faisant, la stratégie promeut un modèle de renforcement des capacités plus cohérent, inclusif et évolutif qui permet aux États parties, aux gestionnaires de sites, aux institutions, aux décideurs et aux populations de remplir leurs obligations au titre de la Convention et de répondre efficacement aux défis complexes de la conservation.

Grâce à ce cadre global, la WHCBS 2025-2035 vise à garantir que les activités de renforcement des capacités sont mieux coordonnées, mieux adaptées aux besoins régionaux et thématiques, et intégrées dans les mécanismes opérationnels plus larges de la Convention.

## TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ .....	10
A. CONTEXTE .....	12
B. VUE D'ENSEMBLE DE L'ÉCOSYSTÈME DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS .....	14
C. AMÉLIORER LA RÉALISATION DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (2025-2035).....	17
D. CIBLER LES BESOINS EN CAPACITÉS ET LES THÈMES IDENTIFIÉS.....	21
E. THÉORIE DU CHANGEMENT.....	26
F. PLANS DE MISE EN ŒUVRE BIENNAUX .....	37
G. LE FINANCEMENT DURABLE, CLÉ D'UN RENFORCEMENT EFFICACE DES CAPACITÉS .....	39
H. MÉCANISMES DE SUIVI, D'ÉVALUATION ET D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS.....	41
I. COMMENT DEVENIR UN ACTEUR DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS....	41
APPENDICE : Liste des ressources documentaires disponibles.....	48

## A. CONTEXTE

1. La vision ambitieuse de la Convention du patrimoine mondial de 1972 ne peut être réalisée dans un monde présentant de plus en plus de défis que si les capacités continuent d'être développées et renforcées dans le monde entier. C'est d'ailleurs une préoccupation depuis l'élaboration de la Convention. L'approche la plus récente de cette question a été la [Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial de 2011](#) (WHCBS), qui a opéré un changement conceptuel important en passant de la formation à une compréhension plus large du renforcement des capacités. Elle a également plaidé en faveur de la création d'opportunités conjointes de renforcement des capacités pour le patrimoine culturel et naturel. En outre, le WHCBS a identifié trois grands groupes d'acteurs sur lesquels les efforts de renforcement des capacités doivent se concentrer : les praticiens, les institutions et les communautés et réseaux (Décision **35 COM 9B** approuvée lors de la 35<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial).
2. Après une décennie de mise en œuvre grâce au travail du Centre du patrimoine mondial, avec l'ICCROM, l'ICOMOS et l'UICN (les Organisations consultatives), les Centres et Instituts de catégorie 2 sous les auspices de l'UNESCO (C2C) et d'autres partenaires, la WHCBS a été [évaluée](#) en 2023 à la demande du Comité du patrimoine mondial (Décision **43 COM 6** – Bakou, 2019). Cette évaluation visait à comprendre les forces et les faiblesses de la WHCBS sur la base des résultats produits, afin de fournir des recommandations sur l'élaboration d'une nouvelle stratégie. Dans la Décision **45 COM 6**, le Comité a demandé « au Centre du patrimoine mondial, en coopération avec l'ICCROM, l'UICN et l'ICOMOS, d'élaborer une nouvelle Stratégie de renforcement des capacités pour le patrimoine mondial pour la décennie 2025-2035, définissant des priorités claires, des objectifs stratégiques, les performances et résultats escomptés, s'appuyant sur les résultats de l'évaluation indépendante de la Stratégie et les directives mises en place par les évaluateurs à cette fin, et prenant en compte les résultats du processus de soumission des Rapports périodiques ».
3. Ce document propose une Stratégie révisée pour 2025-2035, basée sur les recommandations de l'évaluation, et aborde directement les défis de la mise en œuvre complète de la WHCBS 2011 tel qu'elle avait été conçue. Lorsque des résultats positifs ont été identifiés, ils ont été mis à profit, par exemple, dans le cadre de programmes régionaux ciblés tels que le [Programme de mentorat de pour les professionnels africains du patrimoine mondial](#) de l'UNESCO et le [programme Youth.Heritage.Africa](#) de l'ICCROM. En particulier, la collaboration mondiale qui a lancé et mis en œuvre le [Programme de leadership du patrimoine mondial](#) a servi de modèle, notamment à la lumière de l'ambition de l'étendre dans le cadre de [la Stratégie de l'UICN pour le patrimoine mondial](#). Les résultats des programmes régionaux des C2C ont également été intégrés dans la révision.
4. En outre, d'autres informations pertinentes ont été analysées pour comprendre l'état actuel de conservation des biens du patrimoine mondial et des thématiques nécessitant un renforcement des capacités, comme le montrent les données issues de l'exercice de soumission de rapports périodiques et du suivi réactif. La nécessité d'apporter une réponse à l'intensification des défis mondiaux, tels que le changement climatique, la perte de diversité biologique et culturelle, la nécessité de contribuer à la paix et à la prospérité des peuples et de garantir une planète saine par le biais des Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 et du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, ont également été pris en considération.
5. La Stratégie reconnaît que davantage d'acteurs doivent être impliqués dans le renforcement des capacités afin de servir notre cible de praticiens, d'institutions, de populations et de réseaux. Le présent document se concentre donc sur la nécessité d'une coordination et d'une mise en œuvre efficaces des efforts de renforcement des capacités, afin qu'ils puissent soutenir l'amélioration de la mise en œuvre de la

Convention du patrimoine mondial, pour parvenir à ce que les biens du patrimoine mondial soient mieux gérés et conservés pour l'avenir. Ainsi, les États parties et tous les acteurs concernés par la Convention seront encore mieux préparés à remplir leur « devoir d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel » (Article 4 de la *Convention*).

6. Cette Stratégie met particulièrement l'accent sur le rôle clé des C2C à travers le monde, qui a également été souligné de manière très positive lors de l'évaluation de WHCBS de 2011, en 2023. Au moment de la rédaction du présent document, les centres de catégorie 2 traitant du patrimoine mondial sont les suivants :

Nom	Nom Pays	Établi
<b>Fonds africain du patrimoine mondial (FAPM)</b>	Afrique du Sud	2007
<b>Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique (WHITR-AP)</b>	Chine	2007
<b>Centre régional arabe du patrimoine mondial (ARC-WH)</b>	Bahreïn	2009
<b>Institut régional du patrimoine mondial à Zacatecas (RWHIZ)</b>	Mexique	2009
<b>Centre régional de formation à la gestion du patrimoine Lucio Costa (IPHAN)</b>	Brésil	2009
<b>Centre international sur les technologies spatiales pour le patrimoine naturel et culturel (HIST)</b>	Chine	2011
<b>Centre international pour l'art rupestre et la Convention du patrimoine mondial (ICRAWHC)</b>	Espagne	2011
<b>Wildlife Institute of India - Centre de catégorie 2 (WII-C2C) pour la gestion du patrimoine naturel mondial et la formation pour la région Asie-Pacifique</b>	Inde	2014
<b>Centre régional pour l'évolution humaine, les adaptations et les dispersions en Asie du Sud-Est (CHEADSEA)</b>	Indonésie	2017
<b>Centre international pour l'interprétation et la présentation des sites du patrimoine mondial (WHIPIC)</b>	République de Corée	2018

Les Centres de catégorie 2 jouent un rôle essentiel dans le renforcement des capacités régionales et thématiques dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial. Reconnus comme des partenaires essentiels dès la WHCBS 2011, leur rôle clé a été à nouveau souligné dans l'Évaluation de 2023 et se reflète dans la présente Stratégie. Les C2C servent de centres régionaux pour l'échange de connaissances, la formation et le soutien technique, aidant à traduire les stratégies globales en actions spécifiques au contexte. En outre, ils servent de centres thématiques mondiaux pour leur domaine spécifique de contribution au système du patrimoine mondial (par exemple, le patrimoine de l'évolution humaine, l'interprétation du patrimoine). Ils contribuent au développement et à la diffusion des ressources de renforcement des capacités, soutiennent la mise en œuvre des priorités régionales identifiées dans le cadre des Rapports périodiques et favorisent les réseaux entre les professionnels du patrimoine, les institutions et les

communautés. Leur engagement et leur expertise de longue date, ancrés dans les réalités locales, rendent les C2C indispensables au renforcement des capacités nationales et régionales et à l'amélioration de la représentativité, de la gestion et de la conservation des biens du patrimoine mondial dans le monde entier.

7. Ce document de stratégie a été rédigé par l'ICCROM et le Centre du patrimoine mondial et révisé à la suite d'un programme de consultation structuré avec les autres Organisations consultatives et le personnel du Centre du patrimoine mondial (28 janvier 2025), les centres de catégorie 2 (14 février 2025) et le Groupe de référence pour la révision de la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial au nom du Comité du patrimoine mondial (27 mars 2025).
8. La Stratégie de renforcement des capacités pour le patrimoine mondial sera mise en œuvre par le biais de Plans de mise en œuvre, préparés par le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, en collaboration avec les C2C et d'autres partenaires clés, et qui feront l'objet d'un rapport au Comité du patrimoine mondial au moins tous les deux ans. La Stratégie fournira la vision et les objectifs globaux pour le renforcement des capacités dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial, et les Plans de mise en œuvre fourniront un mécanisme opérationnel pour soutenir une mise en œuvre et une coordination efficaces. La Stratégie définit les objectifs et les priorités à long terme pour répondre aux besoins mondiaux et régionaux en matière de renforcement des capacités qui découlent de l'ensemble des données nationales, basées sur les sites, et collectées dans le cadre des Rapports périodiques et du suivi réactif (voir Figure 2: Défis actuels auxquels sont confrontés les biens du patrimoine mondial et domaines d'intervention identifiés pour la Stratégie). À leur tour, les Plans de mise en œuvre traduiront cela en activités biennales, en ressources et en mécanismes de suivi nécessaires à leur réalisation et à leur évaluation. Les ressources en matière de renforcement des capacités créées dans ce contexte seront mises à la disposition du public afin qu'elles puissent être utilisées et adaptées par d'autres acteurs désireux de répondre aux besoins nationaux et locaux en matière de renforcement des capacités dans n'importe quel contexte. Ensemble, avec le soutien de l'approche collaborative de différents partenaires, ils permettront une approche coordonnée, dynamique et adaptable pour donner aux acteurs du patrimoine mondial les moyens de mener des activités de renforcement des capacités et d'améliorer la conservation et la gestion de tous les biens du patrimoine mondial.

## **B. VUE D'ENSEMBLE DE L'ÉCOSYSTÈME DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

9. La Stratégie 2025-2035 décrit un écosystème solide et interconnecté conçu pour donner à un large éventail de parties prenantes – des communautés locales aux organisations internationales – les moyens de renforcer la conservation et la gestion des biens du patrimoine mondial.
10. Au cœur de cet écosystème se trouve le nouveau pôle de coordination, composé d'équipes spécialisées du Centre du patrimoine mondial, de l'ICCROM, de l'ICOMOS et de l'UICN, qui travaillent en étroite collaboration avec le réseau des Centres de catégorie 2. Ce pôle fonctionne comme un mécanisme central de supervision stratégique, garantissant que les efforts de renforcement des capacités sont cohérents au niveau mondial, réactifs au niveau régional et thématiquement alignés sur les priorités évolutives telles que l'action climatique et le développement durable. Il facilite l'élaboration et la mise en œuvre des Plans de mise en œuvre biennaux, consolide les informations provenant des Rapports périodiques et du suivi réactif, et assure le contrôle de la qualité grâce à des ressources documentaires partagées et à des systèmes de suivi intégrés.

11. Autour du pôle se trouve une constellation d'acteurs qui rendent opérationnel le renforcement des capacités à différents niveaux :
- a) Les Centres de catégorie 2 jouent un rôle essentiel en tant que centres régionaux de connaissances et de formation, en adaptant les outils mondiaux aux contextes locaux et en promouvant les réseaux professionnels ;
  - b) Les Chaires UNESCO et les institutions universitaires contribuent par la recherche, le développement de programmes d'études et la formation de formateurs ;
  - c) Les États parties – en particulier par l'intermédiaire de leurs Points focaux nationaux et de leurs gestionnaires de sites – jouent un rôle essentiel dans l'identification des besoins, la définition des priorités et la mise en œuvre au niveau national et au niveau des sites. Les Points focaux nationaux jouent le rôle de connecteurs clés entre les cadres mondiaux et les réalités locales, en coordonnant les Plans d'action nationaux, en facilitant l'engagement des différentes parties prenantes et en veillant à l'alignement sur les objectifs stratégiques de la convention. Ils contribuent à traduire les possibilités de renforcement des capacités régionales et thématiques en résultats tangibles en mobilisant les institutions et les réseaux nationaux. Les gestionnaires de sites, quant à eux, sont en première ligne pour la mise en œuvre, utilisant les ressources de renforcement des capacités pour améliorer la gouvernance des sites, impliquer les communautés et intégrer des approches intersectorielles dans la conservation et la gestion du patrimoine. Ces deux acteurs bénéficient d'une formation sur mesure, d'un accès à des outils et manuels traduits et d'une intégration dans des réseaux régionaux et mondiaux, ce qui garantit que le renforcement des capacités est ancré dans les réalités du terrain et qu'il répond à des défis divers et évolutifs ;
  - d) Les peuples autochtones, les jeunes et les populations locales apportent leurs connaissances sur le terrain et sont des contributeurs clés dans la co-création d'approches inclusives et fondées sur les droits ;
  - e) Le secteur privé, les ONG et d'autres organisations de la société civile sont également des partenaires essentiels, apportant une expertise thématique et des ressources supplémentaires ;
  - f) Enfin, les décideurs – à l'intérieur et à l'extérieur du secteur du patrimoine – doivent être impliqués pour aider à intégrer les valeurs du patrimoine dans des cadres politiques plus larges et pour garantir le soutien intersectoriel nécessaire à une conservation efficace. Leur implication garantit que les efforts de renforcement des capacités se traduisent par un engagement politique soutenu, une planification intégrée et une allocation des ressources alignée sur les objectifs de développement nationaux et internationaux.
12. Ensemble, ces acteurs forment un écosystème dynamique où les responsabilités sont clairement délimitées, mais où la collaboration et le renforcement mutuel sont fondamentaux, créant un environnement favorable dans lequel les biens du patrimoine mondial ne sont pas seulement protégés, mais servent de laboratoires vivants pour l'apprentissage et l'innovation à l'échelle mondiale.

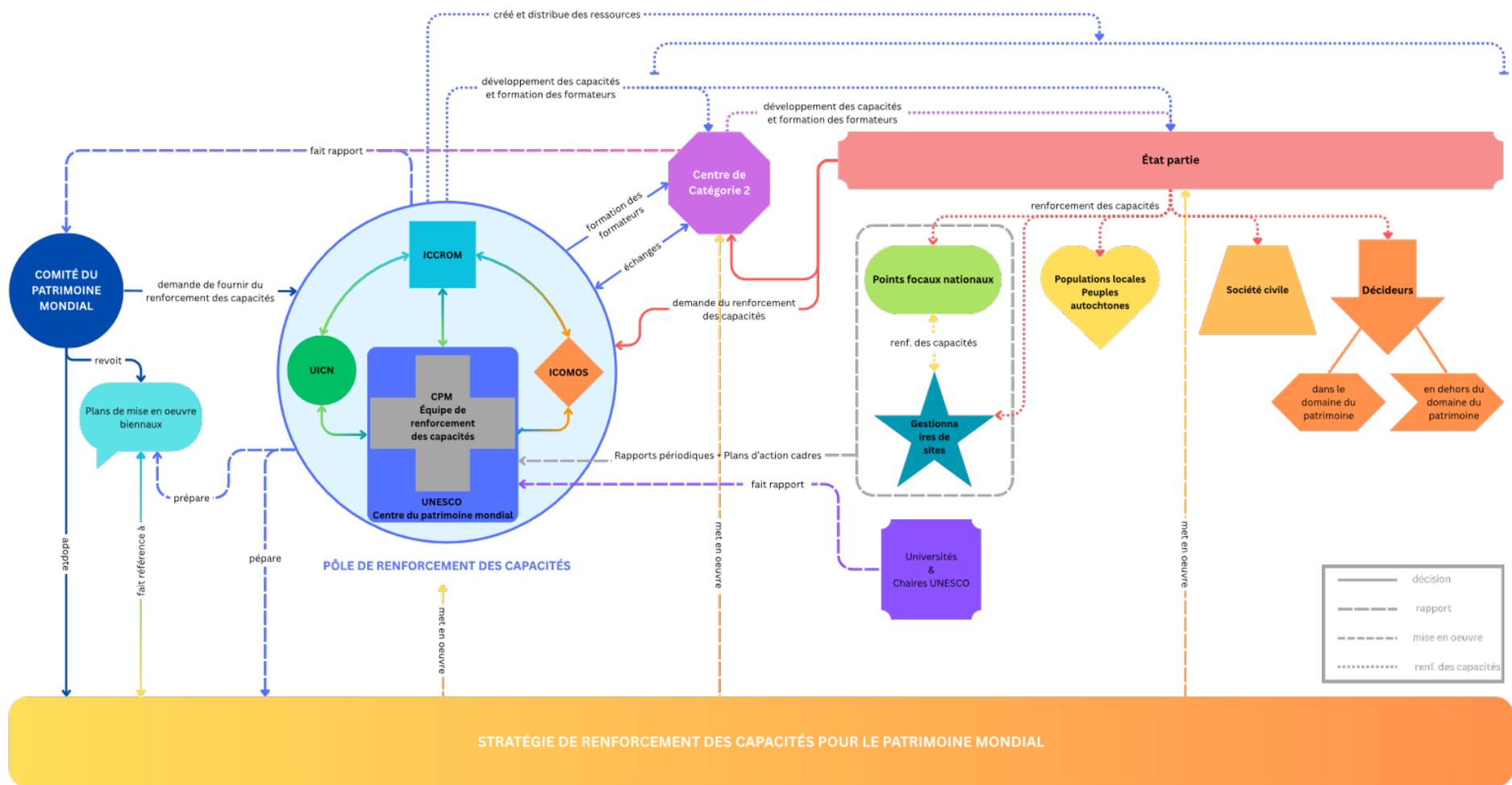


Figure 1: Représentation graphique de l'écosystème du renforcement des capacités dans le cadre de la SRCPM 2025-2035

(Image en pleine résolution : <https://bit.ly/ecosysteme-srcpm-fr>)

### C. AMÉLIORER LA RÉALISATION DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (2025-2035)

13. L'évaluation de 2023 de la WHCBS 2011 a identifié plusieurs défis systémiques qui ont entravé l'efficacité des efforts de renforcement des capacités dans le cadre de la Convention.  
Il s'agit notamment de l'absence d'un budget dédié et d'un cadre de financement coordonné, de mécanismes limités de coordination et d'établissement de rapports à l'échelle mondiale, et de l'absence de ressources documentaires normatives et largement accessibles qui traitent directement des questions prioritaires sur les sites du patrimoine mondial. En outre, l'évaluation a mis en évidence la nécessité d'intensifier la diffusion de ces ressources et de renforcer les réseaux de collaboration qui relient les acteurs du patrimoine à d'autres secteurs.
14. En réponse, la version révisée de la Stratégie présente des solutions ciblées :
- établir un financement durable pour la coordination ;
  - créer un mécanisme mondial de coordination du renforcement des capacités ;
  - développer et diffuser largement les ressources documentaires officielles ;
  - augmenter les possibilités de renforcement des capacités sur mesure dans les différentes langues et régions ; et
  - mobiliser les réseaux pour créer un environnement favorable à une meilleure gestion du patrimoine et à une meilleure mise en œuvre des politiques.

Défis	Solutions
Absence de budget dédié au renforcement des capacités et de coordination des budgets existants pour mettre en commun les ressources disponibles	Fournir un financement durable pour la coordination du renforcement des capacités
Manque de coordination et de rapports au niveau mondial	Coordonner les activités de renforcement des capacités pour collecter les résultats au niveau mondial
Nécessité d'une documentation plus spécifique, normative et officielle – et d'une meilleure connaissance de l'existence de cette documentation – qui traite spécifiquement des questions prioritaires auxquelles sont confrontés les biens du patrimoine mondial	Élaborer des ressources accessibles pour le renforcement des capacités afin d'améliorer l'élaboration de politiques pertinentes pour le patrimoine mondial
Nécessité de diffuser plus largement ces ressources officielles par le biais d'un plus grand nombre d'initiatives de renforcement des capacités	Offrir des possibilités accrues de renforcement des capacités des acteurs clés dans des contextes et des langues différents
Nécessité de mobiliser des réseaux autour des biens du patrimoine mondial, qui soient également reliés à d'autres secteurs, afin que le renforcement des capacités puisse conduire à des améliorations des cadres, des dispositions et des processus	Développer des réseaux de renforcement des capacités pour créer un environnement favorable

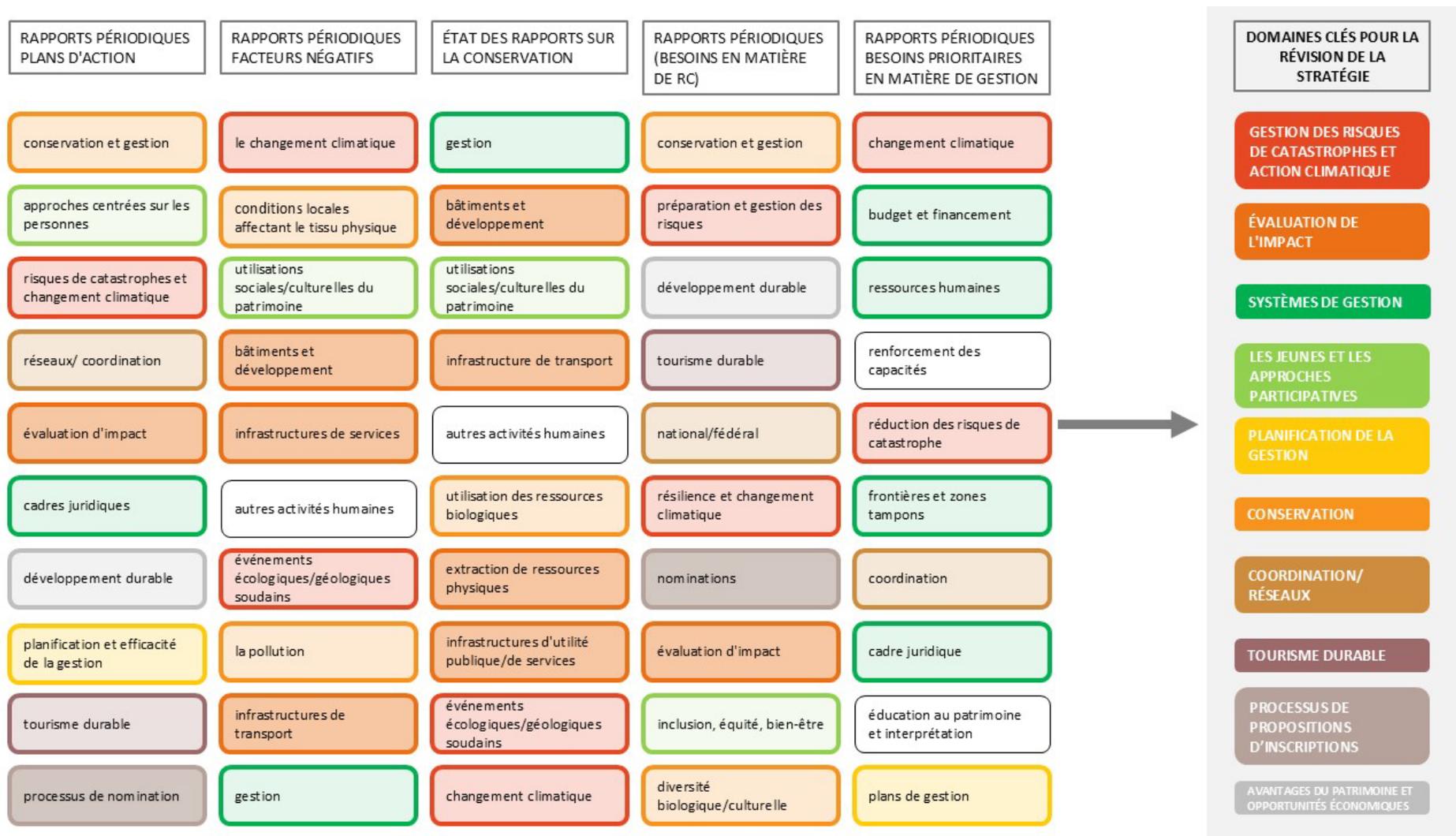


Figure 2: Défis actuels auxquels sont confrontés les biens du patrimoine mondial et domaines d'intervention identifiés pour la Stratégie

15. Sur la base des résultats de l'évaluation 2023, les priorités suivantes ont été identifiées. Elles sont ancrées dans les besoins identifiés par les acteurs du patrimoine mondial, y compris les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites, par le biais de leurs Plans d'action cadres régionaux.
16. **Renforcer la coordination et la gouvernance du renforcement des capacités** : Pour assurer une mise en œuvre efficace, cohérente et durable de la SRCPM, il est essentiel de mettre en place une structure de coordination dédiée et collaborative. Cet objectif sera atteint grâce à deux composantes interdépendantes : une équipe de coordination spécialisée au Centre du patrimoine mondial et un pôle de coordination multi-institutionnel plus large.
- a) **Mise en place d'une équipe de coordination au Centre du patrimoine mondial** : Une équipe spécialisée dans le renforcement des capacités sera créée au sein du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO pour servir de moteur opérationnel à la SRCPM. Cette équipe sera responsable de la planification quotidienne, de la mise en œuvre, du suivi et de l'établissement de rapports sur les activités de renforcement des capacités. Elle sera responsable de la préparation des plans de mise en œuvre biennaux, assurera la coordination avec les parties prenantes et rendra compte de l'avancement et des résultats au Comité du patrimoine mondial. L'équipe de coordination du CPM travaillera en étroite collaboration avec des points focaux ou des équipes dédiées au renforcement des capacités dans chacune des trois organisations consultatives – l'ICCROM, l'ICOMOS et l'UICN - qui apportent chacune une expertise complémentaire. Ensemble, ces entités formeront le cœur du système de coordination opérationnelle.
- b) **Création d'un pôle de coordination pour le renforcement des capacités du patrimoine mondial** : Le pôle de coordination fait référence à la collaboration structurée entre le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, travaillant étroitement avec les Centres de catégorie 2 et d'autres partenaires clés. Fonctionnant comme un mécanisme central de suivi stratégique et de mise en œuvre basée sur le partenariat, le pôle de coordination facilite le partage d'informations, l'alignement de la planification et le contrôle de la qualité dans tout le système. Comme l'illustre le diagramme ci-joint (voir Figure 3: Représentation graphique du pôle de coordination et de sa coordination interne), le pôle de coordination est en contact direct avec les États parties, qui identifient les besoins par le biais des Rapports périodiques et des Plans d'action régionaux et soumettent des demandes de renforcement des capacités, tout en bénéficiant également des modalités de formation des formateurs.
- c) **Intégration des rapports et du suivi** : Le pôle de coordination met au point des systèmes de rapport améliorés et structurés pour les initiatives de renforcement des capacités afin de garantir la cohérence entre les régions et la responsabilité entre les acteurs. Il s'assure que tous les acteurs – qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur du secteur du patrimoine – travaillent à partir d'objectifs communs, utilisent des matériels alignés et contribuent à un système de suivi intégré (voir ci-dessous la section dédiée H. Mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports).
- d) **Amélioration de la coordination et de la mise en œuvre entre les acteurs** : Le pôle de coordination intègre le retour d'information et les contributions des universités, des chaires UNESCO, des peuples autochtones et des populations locales, en veillant à ce que la diversité des acteurs et des systèmes de connaissances soit prise en compte dans la mise en œuvre du renforcement des capacités. Les centres de catégorie 2 jouent un rôle opérationnel clé en soutenant la formation et la diffusion, tant au niveau régional que thématique.

PLATEFORME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS  
POUR LE PATRIMOINE MONDIAL

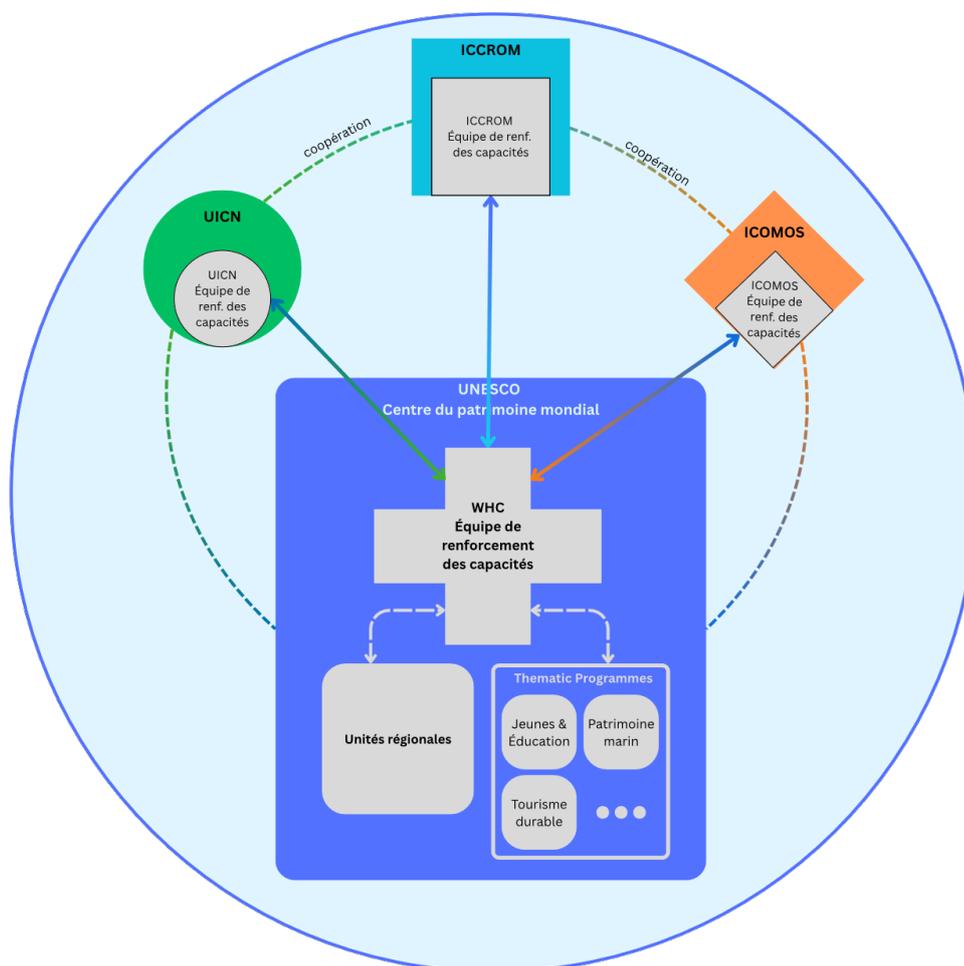


Figure 3: Représentation graphique du pôle de coordination et de sa coordination interne

17. **Renforcer la viabilité financière :**

- a) **Modèles de financement dédiés** : Développer des mécanismes financiers équitables à long terme et fondés sur le partenariat, soutenus par les États parties, les donateurs et d'autres acteurs, afin de garantir des ressources durables pour le renforcement des capacités mondiales.
- b) **Intégration dans des flux de financement plus larges** : Tirer parti des fonds de développement internationaux et des possibilités de financement thématiques pour aligner le renforcement des capacités sur les défis mondiaux tels que le changement climatique, la perte de biodiversité et la réduction des risques de catastrophe.

## D. CIBLER LES BESOINS EN CAPACITÉS ET LES THÈMES IDENTIFIÉS

18. Afin de soutenir efficacement les biens du patrimoine mondial dans un contexte mondial en rapide évolution, le SRCPM 2025-2035 identifie un ensemble de besoins et de thèmes prioritaires en matière de renforcement des capacités. Ceux-ci ont été tirés d'une base de données complète, comprenant le troisième cycle des Rapports périodiques, les Plans d'action régionaux, le système d'information sur l'état de conservation et de vastes consultations des parties prenantes. Bien que ces priorités ne soient pas exhaustives, elles représentent les défis les plus urgents et les plus largement partagés auxquels sont actuellement confrontés les acteurs du patrimoine mondial dans toutes les régions et pour tous les types de patrimoine.
19. Les thèmes identifiés traitent à la fois de questions de longue date, telles que les lacunes en matière de gouvernance et d'efficacité de la gestion, et des pressions mondiales émergentes, notamment le changement climatique, la perte de biodiversité et la nécessité d'une plus grande inclusion et d'approches fondées sur les droits. Ensemble, ils reflètent une réponse équilibrée qui vise à renforcer les capacités des praticiens, des institutions et des populations tout en garantissant l'alignement sur les objectifs stratégiques du Comité du patrimoine mondial.
20. La Stratégie reconnaît également l'importance cruciale de rester adaptable. À mesure que les conditions mondiales évoluent et que de nouveaux défis apparaissent, la SRCPM fournit un cadre qui permet de revoir et d'ajuster périodiquement les priorités thématiques par le biais de ses Plans de mise en œuvre biennaux. Les sections suivantes présentent plus en détail chacun de ces thèmes fondamentaux du renforcement des capacités, qui constitueront la base d'une action coordonnée au cours de la prochaine décennie.

### 1. L'amélioration de la protection et de la gestion des biens du patrimoine mondial

21. Les biens du patrimoine mondial sont confrontés à divers facteurs et défis, tels qu'identifiés lors de l'exercice de soumission de Rapports périodiques et dans les Plans d'action régionaux qui en découlent, ainsi que par le suivi réactif. Bien que divers thèmes doivent être abordés dans chaque région, les besoins globaux en matière de renforcement des capacités concernent les domaines suivants :
  - a) **La gestion, la gouvernance et l'intégration intersectorielle** : Renforcement des capacités pour consolider les cadres juridiques, les mécanismes de gouvernance et la gestion au niveau national et au niveau des biens, et en particulier l'intégration intersectorielle. Les gestionnaires de sites ont identifié les systèmes de gestion, la planification et l'efficacité comme des priorités. Le nouveau manuel de ressources *Gérer le patrimoine mondial* et la *Boîte à outils Améliorer notre patrimoine 2.0* (EOH 2.0) préparés par le Programme de leadership du patrimoine mondial fournissent un cadre pour cette priorité, et il existe une offre de cours établie et liée pour la soutenir et la développer.
  - b) **La réduction des risques de catastrophes et action climatique** : Renforcer les capacités de préparation et de gestion des catastrophes, de planification de la résilience et d'action climatique en tant que domaines critiques identifiés dans les Rapports périodiques et les Plans d'action régionaux. Le manuel de ressources actualisé sur la gestion des risques de catastrophe et la nouvelle boîte à outils sur l'action climatique en cours d'élaboration dans le cadre du Programme de leadership du patrimoine mondial fournissent un cadre pour cette orientation et pour soutenir et développer une offre de cours existante.

- c) **Les compétences en matière d'évaluation d'impact** : Formation aux évaluations d'impact environnemental, aux évaluations d'impact sur le patrimoine et aux évaluations environnementales stratégiques pour une prise de décision mieux informée. Le manuel *Guide et boîte à outils pour les évaluations d'impact dans un contexte de patrimoine mondial*, préparé par le Programme de leadership du patrimoine mondial, fournit un cadre pour cet objectif et constitue déjà la base d'une offre croissante par l'intermédiaire du Centre du patrimoine mondial, des Organisations consultatives et des Centres de catégorie 2.
- d) **Conservation et protection** : S'assurer que l'expertise technique et les connaissances spécialisées, y compris les systèmes de savoirs traditionnels pertinents, liés à la conservation des biens culturels et naturels, sont accrues et renforcées. Améliorer la compréhension et la transmission des traditions de gestion, de conservation et de protection dans différents contextes culturels.

## 2. Améliorer les propositions d'inscription pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée et crédible

- 22. Ces efforts de renforcement des capacités comprendront des activités visant à améliorer la qualité des dossiers de proposition d'inscription grâce à une formation ciblée, en plus du soutien déjà apporté par le processus en amont et le nouveau mécanisme d'évaluation préliminaire.
- 23. Le nouveau processus d'évaluation préliminaire devrait être une priorité pour fournir un soutien aux États parties sur la façon de tirer parti des évaluations préliminaires pour des propositions d'inscription réussies (par exemple, par le biais d'un nouveau manuel/document d'orientation, des ateliers de renforcement des capacités). Les ateliers pilotes développés par l'ICOMOS avec l'UICN et les Centres de catégorie 2 devraient être utilisés comme base pour un développement ultérieur.
- 24. Le renforcement des capacités sur le développement des Listes indicatives sera crucial car les Listes indicatives sont un outil de planification important pour les États parties. Le Guide pour l'élaboration et la révision des listes indicatives sera appliqué et la Boîte à outils pour les listes indicatives élaborée par l'ICOMOS et l'UICN constitue la base d'un ensemble efficace de ressources pour soutenir la mise en œuvre.
- 25. Ces initiatives aideront les États parties à aligner les propositions d'inscription sur les Orientations, à renforcer les concepts clés du patrimoine mondial dans différents contextes culturels et linguistiques, à combler les lacunes de la Liste du patrimoine mondial et à assurer sa représentativité et sa crédibilité. Des ateliers, des programmes de mentorat, des examens collaboratifs et le soutien des centres régionaux de catégorie 2 renforceront la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle par les États parties et garantiront une approche équilibrée et inclusive de la représentation du patrimoine. Des activités telles que le « Programme de soutien aux propositions d'inscription au patrimoine mondial » coordonné par l'AWHF, en coopération avec l'École du patrimoine africain, le Centre pour le développement du patrimoine en Afrique et le Centre du patrimoine mondial, constituent un autre exemple de renforcement des capacités réussi dans une région qui s'attache à accroître la représentativité de la Liste du patrimoine mondial. Les centres de catégorie 2 tels que AWHF, ARC-WH, WHITR-AP, IPHAN, IRPMZ ont fourni des programmes et des processus pour aider les représentants des États parties à préparer les dossiers de proposition d'inscription et à mettre à jour les Listes indicatives.
- 26. Il y aura des liens importants avec l'examen des études sur les lacunes globales de l'UICN et de l'ICOMOS demandé par le Comité, ainsi qu'avec le plan de mise à jour du manuel de référence sur les propositions d'inscription au patrimoine mondial préparé par l'ICOMOS et l'UICN, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et l'ICCROM.

Un soutien sera apporté aux propositions d'inscription de types de patrimoine complexes et spéciaux, tels que les paysages culturels, les itinéraires culturels et les biens transnationaux en série.

### 3. Développement et diffusion de ressources documentaires

27. **Développement coordonné de ressources thématiques** : Poursuite du développement de ressources thématiques afin d'assurer un engagement plus large de l'UNESCO, des Organisations consultatives et des centres de catégorie 2 pour contribuer à la production de manuels et de boîtes à outils en vue d'un renforcement continu des capacités.
28. **Accroître l'accès par le biais de sources en ligne et numériques** : Continuer à fournir des ressources documentaires en ligne et proposer des cours en ligne afin d'augmenter le nombre et l'éventail des acteurs qui peuvent accéder directement aux ressources de renforcement des capacités.
29. **Outils et conseils localisés** : En coopération avec le réseau des Bureaux de l'UNESCO, des Commissions nationales, des Centres de catégorie 2 et des Chaires UNESCO, traduire et adapter des manuels, des boîtes à outils et du matériel d'apprentissage pour répondre aux besoins régionaux et locaux tout en soutenant les praticiens à l'échelle mondiale.
30. **Programmes de formation des formateurs** : Élargissement de la portée grâce à des formateurs de toutes les régions qui se familiarisent avec les nouvelles ressources afin d'assurer une large application des politiques et stratégies mises à jour et de tirer parti des initiatives existantes.
31. **Approche par paliers pour des compétences diverses** : En reconnaissance du large éventail d'acteurs qui s'engagent avec le patrimoine mondial et participent de diverses manières à sa gestion et à sa conservation, différents niveaux de connaissances et de capacités sont requis : a) tous ceux qui découvrent le patrimoine mondial recevront une introduction générale ; b) ceux qui ont des besoins de renforcement des capacités recevront des opportunités plus approfondies pour mieux comprendre les approches de la gestion et de la conservation ; et c) ceux qui sont impliqués dans des défis spécifiques liés au patrimoine mondial recevront un soutien technique sur des thèmes spécifiques (voir Approche par paliers du renforcement des capacités ).

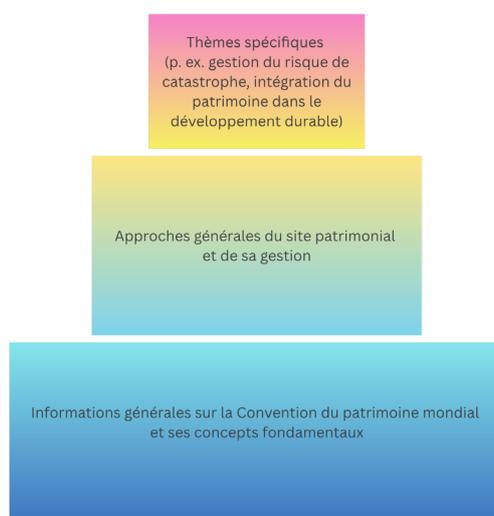


Figure 4: Approche par paliers du renforcement des capacités

#### 4. Favoriser les approches centrées sur les personnes

32. **Adopter des partenariats pour le patrimoine mondial** : Promouvoir la participation pleine, équitable, significative et informée des peuples autochtones et des populations locales, en particulier des jeunes et des femmes, à la gestion du patrimoine et aux programmes de renforcement des capacités.
33. **Respecter l'engagement en faveur d'une approche fondée sur les droits** : Adopter une approche fondée sur les droits, qui promeut les biens du patrimoine mondial en tant que lieux exemplaires pour l'application des normes les plus élevées en matière de respect et de réalisation des droits de l'homme, en élaborant, grâce à une participation équitable des personnes concernées, des normes et des garanties pertinentes, des outils d'orientation et des mécanismes opérationnels pour les processus d'évaluation, de proposition d'inscription, de gestion, d'évaluation et d'établissement de rapports compatibles avec une approche efficace fondée sur les droits, qui peut être encouragée par le renforcement des capacités.

#### 5. Améliorer l'éducation au patrimoine mondial et l'engagement des jeunes

34. **Éducation au patrimoine** : Améliorer les biens du patrimoine mondial en tant que lieux d'apprentissage pour le développement durable, la citoyenneté mondiale et la diversité culturelle et naturelle. Développer des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie et inclusives dans et à travers l'éducation formelle, non-formelle et informelle, grâce à l'intégration du patrimoine dans les programmes d'études et à l'apprentissage numérique et sur le terrain.
35. **Engagement des jeunes** : Donner aux jeunes les moyens de participer, de défendre, de collaborer et de s'impliquer dans la gestion, l'éducation et la promotion du patrimoine, ainsi que dans les activités de renforcement des capacités.
36. **Coopération pour l'apprentissage tout au long de la vie** : Favoriser une coopération efficace entre les acteurs de l'éducation formelle et non formelle, en particulier les écoles, les universités et les établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels, afin de sensibiliser au patrimoine et d'offrir des possibilités d'apprentissage dans ce domaine.

#### 6. Renforcer les réseaux du patrimoine et les étendre au-delà du secteur

37. **Réseaux régionaux et mondiaux** : Renforcer les réseaux tels que les Points focaux dans une région, les associations de gestionnaires de sites, les Centres de catégorie 2, les chaires UNESCO, jeunes professionnels, etc. pour faciliter l'échange de connaissances et l'action coordonnée en matière de renforcement des capacités.
38. **Réseaux thématiques** : La coopération internationale sera encouragée entre les biens du patrimoine mondial de typologies similaires (par exemple, les villes du patrimoine mondial, les zones humides, etc.) ou confrontés à des défis similaires (par exemple, les risques sismiques, la protection des espèces migratrices) afin d'établir un dialogue continu et un partage d'expériences.
39. **Plates-formes de collaboration** : Établir des plateformes de collaboration intersectorielle entre les praticiens et les décideurs du secteur du patrimoine et d'autres secteurs afin de relever des défis complexes, tels que le changement climatique, la perte de biodiversité, la planification urbaine et le tourisme durable.
40. **Élargir les partenariats** : Encourager un soutien accru de la part de partenaires supplémentaires, y compris les institutions de l'État partie, les ONG et les spécialistes du secteur privé, qui peuvent apporter une contribution spécialisée aux activités de

renforcement des capacités, et faciliter la participation intersectorielle aux activités de renforcement des capacités.

41. **Synergies avec d'autres désignations et programmes internationaux** : Efforts conjoints de renforcement des capacités avec les désignations nationales, régionales et internationales pour la culture et la conservation de la nature, telles que la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, les Réserves de biosphère, les Géoparcs mondiaux, les sites Ramsar et d'autres conventions et programmes liés à la biodiversité et/ou à la culture.

## **7. Intégrer une perspective de développement durable dans les processus du patrimoine mondial**

42. **Positionner le patrimoine dans les cadres évolutifs du développement durable à l'échelle mondiale** : Les efforts de renforcement des capacités garantiront que la conservation du patrimoine continue d'être reconnue comme un catalyseur essentiel des objectifs mondiaux de développement durable, en réponse à l'Agenda 2030 des Nations unies et à ses Objectifs de développement durable, et en s'adaptant aux futurs cadres internationaux qui leur succéderont. Il s'agit notamment de souligner les rôles interconnectés du patrimoine dans la promotion du bien-être social, de la prospérité économique, de la durabilité environnementale et de l'identité culturelle, en veillant à l'alignement permanent de la gestion du patrimoine sur des programmes de développement durable plus larges.
43. **Durabilité** : Développer la capacité d'adopter des approches durables dans une série de secteurs, notamment en renforçant la reconnaissance des avantages découlant du statut de patrimoine mondial pour des processus durables plus larges, le tourisme durable (gestion des visiteurs et stratégies de génération de revenus qui soutiennent la conservation et profitent aux communautés locales), l'agriculture et d'autres stratégies durables pour le bien-être de la planète et de l'humanité.
44. **Renforcer les synergies avec le patrimoine culturel immatériel** : Promouvoir la protection et l'inclusion dans les processus de gestion d'attributs immatériels tels que les traditions et pratiques culturelles liées à des biens spécifiques du patrimoine mondial et à leurs communautés.

## E. THÉORIE DU CHANGEMENT

45. La théorie du changement pour le WHCBS a été conçue pour contribuer aux objectifs stratégiques du Comité du patrimoine mondial (Crédibilité, Conservation, renforcement des Capacités, Communication, Communautés) et aux politiques clés, telles que le [Document d'orientation de 2015 pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial](#). En outre, il est destiné à soutenir les stratégies prioritaires, telles que la priorité Afrique et l'égalité des genres, ainsi que les groupes prioritaires de l'UNESCO, y compris les petits États insulaires en développement (PEID) et la jeunesse.
46. Le résumé et le graphique suivants présentent la théorie du changement nouvellement élaborée, démontrant comment la Stratégie accompagnera tous les acteurs et bénéficiaires du renforcement des capacités depuis la situation actuelle jusqu'à ses objectifs d'ici 2035.

### QUELLE EST LA SITUATION ACTUELLE ?

Le WHCBS 2011 a fourni une base solide pour développer les capacités de tous les acteurs du patrimoine mondial dans le cadre d'une compréhension généralement partagée du patrimoine mondial et en utilisant certaines ressources préparées conjointement.

Cependant, le cadre ouvert pour le renforcement des capacités promu par la WHCBS 2011 a permis des activités non liées et parfois concurrentes. Il ne tire pas le meilleur parti du réseau informel de partenaires, et l'absence de suivi rend difficile l'identification des résultats positifs ou leur exploitation efficace.

### QUELS CHANGEMENTS SOUHAITONS-NOUS VOIR ?

Les biens du patrimoine mondial sont des centres d'apprentissage et des moteurs d'actions qui répondent aux priorités politiques et aux défis mondiaux communs. Ensemble, les acteurs du patrimoine mondial assurent un renforcement des capacités efficace, durable et inclusif afin d'améliorer la conservation et la gestion des biens du patrimoine mondial, d'offrir de plus grands avantages aux communautés et de renforcer la crédibilité de la Convention du patrimoine mondial.

### COMMENT Y PARVENIR ?

Coordonner la mise en œuvre efficace du renforcement des capacités, en renforçant son rôle comme l'un des objectifs stratégiques du Comité du patrimoine mondial, qui peut créer un environnement propice à la réalisation des autres objectifs stratégiques en vue d'une meilleure mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

- ↳ Le renforcement des capacités est financé de manière durable et coordonné par un pôle de coordination spécialisé, qui assure la cohérence mondiale des efforts de renforcement des capacités de qualité.
- ↳ Cette coordination assure la cohérence des approches et de la mise en œuvre du renforcement des capacités par le Centre du patrimoine mondial, les Organisations consultatives et les C2C, qui élaborent et mettent à jour des plans d'action, des politiques et des ressources documentaires qui répondent aux besoins prioritaires du système du patrimoine mondial.
- ↳ Ces ressources sont destinées à être utilisées et adaptées librement par des prestataires de services de renforcement des capacités habilités dans toutes les régions. Elles servent de base à des initiatives ascendantes visant à renforcer les capacités des décideurs, des praticiens, des institutions, des réseaux et des communautés aux niveaux national, régional et international.
- ↳ L'ensemble crée un environnement favorable avec des capacités renforcées pour la Convention du patrimoine mondial, grâce auquel les biens du patrimoine mondial sont mieux gérés et conservés pour l'avenir.

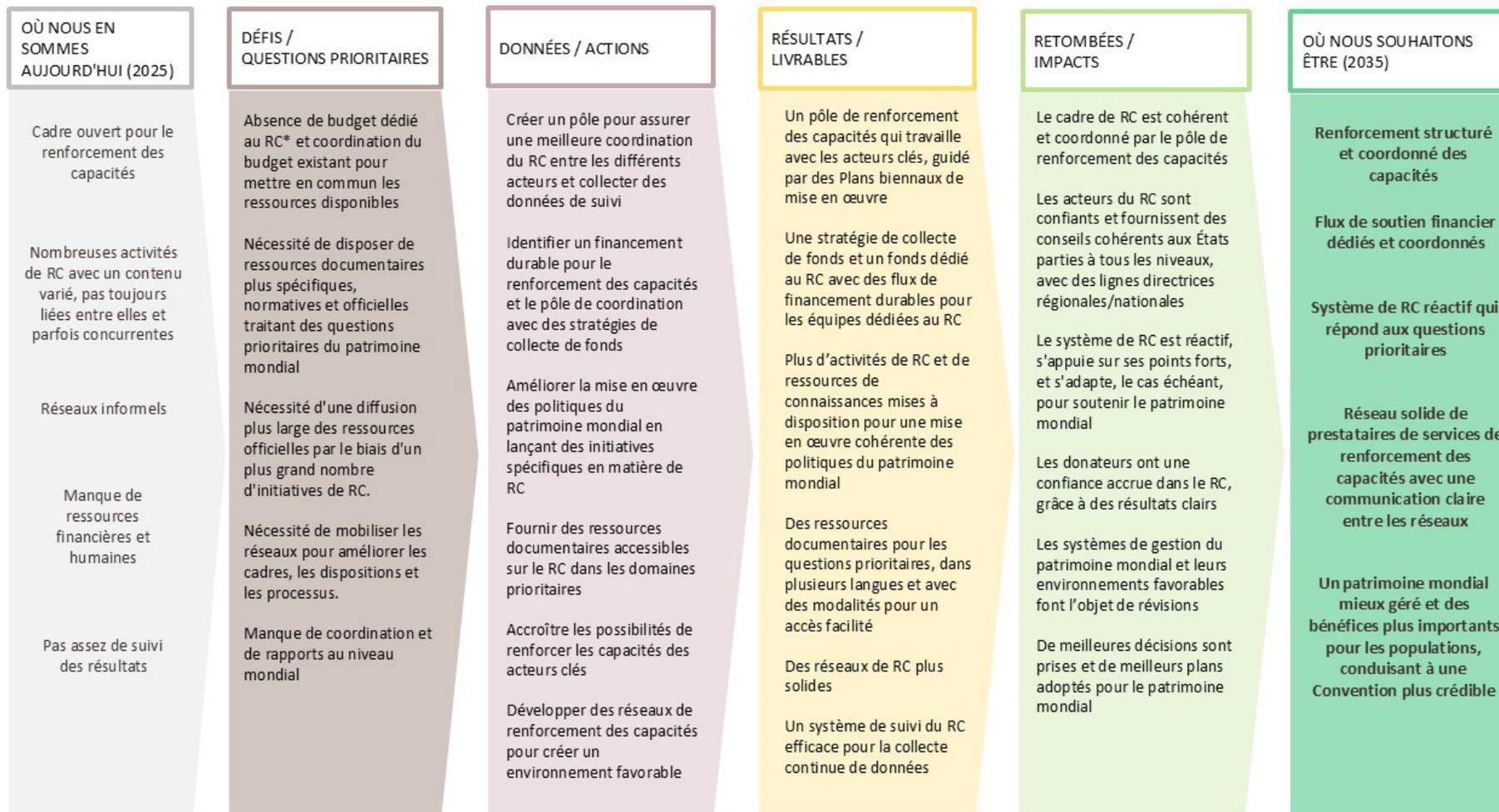


Figure 5: Théorie du changement élaborée pour illustrer les étapes nécessaires à la réalisation des objectifs de la SRCPM

## F. CADRE STRATÉGIQUE

47. Le cadre stratégique ci-dessous (voir Tableau 1: Vue d'ensemble du Cadre stratégique pour la SRCPM, p. 33) a été élaboré pour traduire la Théorie du changement en une structure qui peut être clairement comprise et mise en œuvre par tous les partenaires. Son contenu est expliqué dans les paragraphes suivants.

### 1. QUE devons-nous faire ?

48. Chacune des solutions de renforcement des capacités identifiées peut être réalisée par la mise en œuvre d'une série d'actions concrètes :
- a) **Identifier et assurer un financement durable pour le renforcement des capacités** : L'un des facteurs clés qui a limité le succès de la WHCBS 2011 a été le manque de financement dédié qui pourrait être coordonné entre les différents acteurs. Par conséquent, une action essentielle consiste à établir un cadre de financement dans lequel il sera possible d'utiliser de manière efficace et efficiente les ressources limitées existantes et de mobiliser de nouvelles ressources. Cela permettra de planifier et de mettre en œuvre le WHCBS en collaboration, en alignant les différentes sources de financement, existantes et nouvelles, sur des objectifs communs. Afin d'obtenir un financement durable et réaliste pour le renforcement des capacités à long terme, il sera nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre en priorité une stratégie de collecte de fonds spécifique (voir la section G sur le financement durable ci-dessous).
  - b) **Assurer une coordination spécifique des activités du WHCBS** : Une autre limite de la WHCBS 2011 était qu'aucun groupe spécifique de personnes n'avait été identifié et mandaté pour veiller à ce que le renforcement des capacités ait lieu. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place un pôle de coordination du renforcement des capacités à l'échelle mondiale, qui rassemble tous les partenaires et encourage les approches collaboratives. Une équipe de coordination du renforcement des capacités au sein du Centre du patrimoine mondial est nécessaire pour permettre ce travail et assurer l'alignement avec les équipes de renforcement des capacités travaillant au sein de l'ICCROM, de l'ICOMOS et de l'UICN, et des Centres de catégorie 2, qui seront tous représentés au sein du pôle de coordination proposé. Le pôle de coordination et ses équipes de soutien seront chargés de rédiger en collaboration les Plans de mise en œuvre biennaux, de coordonner et de (co-)publier les ressources de renforcement des capacités, de convoquer des réunions et des groupes de travail réguliers pour s'assurer que la qualité et le contenu des activités de renforcement des capacités sont maintenus et harmonisés, d'établir un système de suivi du renforcement des capacités et de soumettre des rapports réguliers au Comité du patrimoine mondial sur les tendances globales et l'impact de la SRCPM.
  - c) **Contribuer à améliorer la mise en œuvre des politiques** : Les politiques adoptées par le Comité du patrimoine mondial ne peuvent être mises en œuvre efficacement que si elles sont comprises de manière cohérente à tous les niveaux, avec des initiatives spécifiques de renforcement des capacités qui les traduisent en actions. Un soutien technique sera alors apporté aux États parties pour revoir les actions nationales et au niveau des sites et les aligner sur la SRCPM et les Plans d'action cadres régionaux résultant de l'exercice de soumission des Rapports périodiques. En même temps, les actions de renforcement des capacités permettront en permanence une fertilisation mutuelle des politiques lorsque les politiques internationales sont informées par le contenu spécifique des systèmes nationaux ou locaux qui contribuent à enrichir le système du patrimoine mondial. En outre, le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives veilleront à ce que les politiques adoptées par le Comité soient intégrées, avec des

approches cohérentes rendues claires par des résumés lisibles des politiques et des outils clés adoptés par tous les acteurs et des références cohérentes aux ressources documentaires officielles.

- d) **Rendre accessible le matériel de renforcement des capacités** : À la suite de l'expérience du Programme de leadership du patrimoine mondial, les questions prioritaires seront traitées par l'élaboration en collaboration de ressources documentaires spécifiques reflétant les décisions, les politiques et les stratégies du Comité du patrimoine mondial, qui seront mises à la disposition du public en ligne et traduites. Il s'agira de manuels, de boîtes à outils, de lignes directrices, de résumés de politiques, de vidéos, de ressources numériques et d'autres matériels d'apprentissage. Pour chaque nouvelle ressource, des « formations des formateurs » seront organisées afin que des spécialistes régionaux et tous les partenaires concernés connaissent ces ressources et soient équipés pour les utiliser dans le cadre de leurs propres activités de renforcement des capacités. En outre, des ressources documentaires de base seront développées pour les praticiens nouvellement nommés qui travaillent sur le patrimoine mondial.
- e) **Accroître les activités de renforcement des capacités des acteurs clés** : Sur la base des ressources documentaires disponibles, des initiatives de renforcement des capacités seront organisées par les partenaires afin d'accroître la diffusion des ressources documentaires développées et de répondre aux besoins prioritaires dans leurs contextes régionaux et nationaux. Il s'agira, par exemple, d'ateliers thématiques, de mentorat et d'opportunités de développement d'un réseau sur des questions prioritaires identifiées. Sur demande, des activités de renforcement des capacités ad hoc, basées sur les besoins, seront fournies par des fournisseurs de renforcement des capacités appropriés pour tous les acteurs du patrimoine mondial qui en font la demande, sous réserve d'un financement suffisant. En outre, des activités spécifiques de renforcement des capacités seront organisées à l'intention des décideurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du domaine du patrimoine.
- f) **Développer des réseaux de renforcement des capacités pour créer un environnement favorable** : Les réseaux de gestionnaires de sites et d'autres acteurs du patrimoine mondial seront encouragés à mener des initiatives spécifiques de renforcement des capacités qui répondent aux besoins nationaux et locaux, afin d'améliorer l'environnement favorable à la gestion du patrimoine. En outre, les auto-évaluations de l'efficacité de la gestion seront encouragées afin d'identifier les domaines à améliorer, ainsi que les évaluations régulières des compétences existantes et requises, par exemple dans le cadre de l'exercice des Rapports périodiques.

## 2. QUI fera en sorte que cela se produise ?

- 49. La présente Stratégie nécessite une action collaborative de la part de tous les acteurs du patrimoine mondial pour assurer son succès. Elle sera d'autant plus efficace qu'elle bénéficiera de contributions proactives de la part des prestataires de services de renforcement des capacités à tous les niveaux, depuis le niveau du bien jusqu'au niveau supérieur. Cependant, le leadership et des mécanismes de collaboration bien organisés de la part d'acteurs spécifiques qui détiennent des rôles et des responsabilités clés seront nécessaires pour une coordination efficace.

ACTEUR	ACTIONS
Tous les acteurs du patrimoine mondial	<p>Contribuer à assurer un soutien financier durable et commun pour garantir la mise en œuvre à long terme de la SRCPM.</p> <p>Apporter un soutien proactif au développement de réseaux et d'activités de mise en réseau, renforçant ainsi les liens au sein de leurs cadres de gestion.</p>
<p>Centre du patrimoine mondial</p> <p>Organisations consultatives du Comité du patrimoine mondial</p>	<p>Faire avancer la mise en place du pôle de coordination, des équipes et des points focaux dans chaque institution, y compris une nouvelle équipe de renforcement des capacités au sein du Centre du patrimoine mondial.</p> <p>L'ICCROM joue un rôle important en accueillant une équipe établie qui travaille au nom du Programme de leadership du patrimoine mondial pour déployer et mettre en œuvre efficacement les activités de renforcement des capacités.</p> <p>L'ICOMOS et l'UICN jouent un rôle de premier plan dans les programmes de renforcement des capacités et les activités liées aux propositions d'inscription.</p>
Pôle de renforcement des capacités	<p>Servir les États parties en soutenant les efforts de coordination à l'échelle mondiale par le biais de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) la diffusion cohérente des politiques et des décisions,</li> <li>ii) l'incorporation de principes officiels et partagés dans tous les documents de référence.</li> </ul>
<p>Les partenaires du renforcement des capacités, y compris</p> <p>Chaires UNESCO</p> <p>les Centres de catégorie 2</p> <p>les institutions des États parties</p> <p>etc.</p>	<p>Veiller à ce que les ressources documentaires soient adaptées à l'objectif visé et conçues en tenant compte des utilisateurs finaux.</p> <p>Déployer des initiatives de renforcement des capacités, avec un contenu structuré basé sur les ressources disponibles et adapté à partir de celles-ci, afin qu'elles puissent être diffusées aux niveaux international, régional, national et local dans une série de langues.</p>

Afin d'aider les acteurs du patrimoine mondial à identifier des domaines plus spécifiques dans lesquels ils peuvent contribuer à la mise en œuvre de la SRCPM, voir ci-dessous la section I : Comment devenir un acteur du renforcement des capacités.

### 3. QUI en bénéficiera directement ?

50. La présente Stratégie encourage les acteurs à offrir des opportunités plus fréquentes et plus visibles à l'ensemble de la communauté du patrimoine mondial pour renforcer ses capacités. Elle offre également suffisamment de souplesse pour reconnaître l'action des acteurs du patrimoine mondial qui recherchent souvent activement un renforcement

spécifique des capacités, en leur permettant de faire des demandes et d'être soutenus par des ressources documentaires et des initiatives appropriées. Les bénéficiaires prioritaires de ces efforts seront identifiés et servis par les fournisseurs régionaux et nationaux de renforcement des capacités afin de répondre aux besoins spécifiques des biens du monde entier.

- a) **L'ensemble de la communauté du patrimoine mondial** bénéficie de la coordination mondiale du renforcement des capacités et du financement dédié et durable fourni pour la mise en œuvre de la SRCPM ;
- b) **Les prestataires de services de renforcement des capacités** peuvent élaborer leurs programmes en s'appuyant directement sur les politiques et les orientations officielles du patrimoine mondial, ainsi que sur le matériel de formation ;
- c) **Les gestionnaires de sites** auront accès à un ensemble de ressources documentaires de base prêtes à les aider dans leur transition professionnelle, à renforcer leurs capacités ou à répondre aux besoins prioritaires identifiés ;
- d) **Les praticiens, les institutions, les communautés et les réseaux** peuvent accéder librement aux ressources documentaires et trouveront également davantage d'activités de renforcement des capacités sur des aspects spécifiques concernant le patrimoine, organisées par un plus grand nombre de fournisseurs. Les réseaux de soutien mutuel permettront de renforcer les capacités des praticiens, des institutions et des communautés, créant ainsi un environnement propice à une meilleure gestion du patrimoine, intégrée dans des programmes mondiaux plus vastes ;
- e) **Les jeunes professionnels du patrimoine**, en tant que futurs gardiens, peuvent consolider leurs connaissances et renforcer leurs compétences pour une gestion efficace du patrimoine.

#### 4. QUAND devons-nous agir ?

51. La présente Stratégie s'articule autour de cinq Plans de mise en œuvre biennaux, ce qui permet de se concentrer dans un premier temps sur l'obtention des ressources financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre du reste de la Stratégie. Une fois cette base essentielle en place, les efforts s'intensifieront.
  - a) Les initiatives de renforcement des capacités peuvent déjà être mises en œuvre sur la base des ressources documentaires existantes préparées dans le cadre du programme de leadership du patrimoine mondial et des manuels antérieurs du Centre du patrimoine mondial. Cela permettra d'éviter tout retard dans la mise en œuvre une fois que les ressources financières et humaines seront en place.
  - b) Le tableau du cadre stratégique ci-dessous énumère les solutions et les actions par ordre de priorité : haute, moyenne et objectifs de long terme. Il donne également l'occasion à tous les acteurs de réfléchir aux prochaines étapes essentielles après l'adoption de la SRCPM 2025-2035, tout en gardant à l'esprit les objectifs qui doivent être atteints d'ici la fin de la décennie.

#### 5. QUELS sont les résultats et les impacts attendus ?

52. La présente Stratégie vise à contribuer à un résultat à long terme où les biens du patrimoine mondial sont gérés plus efficacement, résistent aux défis mondiaux et locaux et sont intégrés dans les programmes de développement durable. Grâce à une meilleure coordination, à un accès accru à des ressources documentaires de qualité et à un engagement plus large, la SRCPM cherche à renforcer les capacités des praticiens, des institutions et des populations dans toutes les régions. Les effets attendus sont une mise

en œuvre plus cohérente des politiques et des normes du patrimoine mondial, un meilleur état de conservation des biens du patrimoine mondial, un renforcement des réseaux régionaux et thématiques, et une participation accrue des peuples autochtones et des populations locales, et en particulier des jeunes, à la prise de décision en matière de patrimoine. Ces résultats seront suivis au moyen d'un cadre de résultats spécifique intégré dans les Plans de mise en œuvre biennaux, afin de garantir que la SRCPM reste réactive, mesurable et adaptable au fil du temps.

## **6. COMMENT saurons-nous que nous atteignons nos objectifs ?**

53. Pour comprendre si et comment la SRCPM apporte le changement positif pour lequel elle a été conçue, elle doit être suivie et évaluée à la fois en termes de résultats d'activités mais aussi en mesurant l'amélioration de la gestion des biens du patrimoine mondial, avec des révisions supplémentaires si nécessaire pour l'adapter à l'objectif visé. La collecte de données appropriées pour suivre la mise en œuvre et l'évaluation sera l'une des principales responsabilités du pôle de coordination du renforcement des capacités. Les liens avec l'exercice de soumission des Rapports périodiques et les mécanismes de suivi réactif doivent être renforcés pour permettre une évaluation significative. Pour plus d'informations, voir ci-dessous la section H : .

Tableau 1: Vue d'ensemble du Cadre stratégique pour la SRCPM

### QUELS CHANGEMENTS SOUHAITONS-NOUS VOIR ?

Coordonner la mise en œuvre efficace du renforcement des capacités, en renforçant son rôle comme l'un des objectifs stratégiques du Comité du patrimoine mondial, qui peut créer un environnement propice à la réalisation des autres objectifs stratégiques en vue d'une meilleure mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

- ↳ Le renforcement des capacités est financé de manière durable et coordonné par un pôle de coordination spécialisé, qui assure la cohérence mondiale des efforts de renforcement des capacités de qualité.
- ↳ Cette coordination assure la cohérence des approches et de la mise en œuvre du renforcement des capacités par le Centre du patrimoine mondial, les organisations consultatives et les C2C qui élaborent et mettent à jour des plans d'action, des politiques et des ressources documentaires qui répondent aux besoins prioritaires du système du patrimoine mondial.
- ↳ Ces ressources sont ensuite librement utilisables et adaptables par des prestataires de services de renforcement des capacités dans toutes les régions et servent de base à des initiatives ascendantes visant à renforcer les capacités des décideurs, des praticiens, des institutions, des réseaux et des communautés aux niveaux national, régional et international.
- ↳ Tout cela crée un environnement favorable avec des capacités renforcées pour la Convention du patrimoine mondial, grâce auquel les biens du patrimoine mondial sont mieux gérés et conservés pour l'avenir.

QUELLES SOLUTIONS VOULONS-NOUS METTRE EN ŒUVRE ?	QUE DEVONS-NOUS FAIRE ?	QUI S'EN CHARGER ?	QUELLES DONNÉES ALLONS-NOUS COLLECTER POUR ANALYSER NOS RÉSULTATS ?
<p><b>1. Fournir un financement durable pour le renforcement des capacités</b></p> <p><b>priorité élevée</b></p>	<p>Établir un fonds pour la SRCPM avec des contributeurs à plusieurs niveaux au sein du Fonds du patrimoine mondial.</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de collecte de fonds spécifique, à la fois pour les flux de financement internes et externes.</p> <p>Identifier et fournir/obtenir un financement durable et réaliste pour le renforcement des capacités</p>	<p>États parties</p> <p>Donateurs publics</p> <p>Donateurs privés</p> <p>Organes directeurs de la Convention</p> <p>UNESCO</p> <p>ICCROM</p> <p>ICOMOS</p>	<p>Montant des fonds collectés tous les deux ans pour le personnel et les activités de coordination</p> <p><i>Référence : environ 187 000 USD (Fonds du patrimoine mondial, ligne budgétaire CB)</i></p> <p>Montant des fonds collectés tous les deux ans pour les activités de renforcement des capacités</p> <p>Nombre de donateurs, en particulier les donateurs pluriannuels</p> <p><i>Base de référence : 0</i></p>

		UICN	Pourcentage d'activités proposées/demandées financées <i>Base : 0</i>
<p><b>2. Coordonner les activités de la SRCPM</b></p> <p><b>priorité élevée</b></p>	<p>Établir un pôle de coordination collaboratif pour la stratégie globale de renforcement des capacités</p> <p>Mettre en place une équipe mondiale de renforcement des capacités au Centre du patrimoine mondial</p> <p>Renforcer l'équipe de renforcement des capacités du patrimoine mondial, la fonction de coordination et les programmes pertinents de l'ICCROM, de l'ICOMOS et de l'UICN</p> <p>Organiser des réunions régulières des équipes spéciales et des groupes de travail mondiaux et régionaux pour s'assurer que les activités de renforcement des capacités sont alignées sur la SRCPM</p> <p>Établir des plans biennaux de mise en œuvre du renforcement des capacités liés aux priorités mondiales/régionales.</p> <p>Mettre en place un système de suivi du renforcement des capacités</p> <p>Soumettre des rapports réguliers au Comité du patrimoine mondial sur les tendances mondiales et l'impact du WHCBS</p>	<p>UNESCO</p> <p>Organisations consultatives (responsabilité générale pour le renforcement des capacités : ICCROM, responsabilité pour les propositions d'inscription : ICOMOS et UICN)</p>	<p>Mise en place d'un pôle de coordination collaboratif <i>Base : 0 (notant le travail existant du Programme leadership du patrimoine mondial basé à l'ICCROM)</i></p> <p>Mise en place de l'équipe de coordination globale au sein du Centre du patrimoine mondial <i>Base de référence : 0</i></p> <p>Effectif suffisant de l'équipe de coordination au Centre du patrimoine mondial <i>Base de référence : 0</i></p> <p>Personnel spécialisé suffisant dans les Organisations consultatives <i>Base de référence : 1,5</i></p> <p>Nombre de réunions de coordination organisées <i>Base de référence : 0</i></p> <p>Contenu des plans de travail et des rapports soumis au Comité du patrimoine mondial <i>Base de référence : Plan de travail 0, Rapport 0</i></p>

<p><b>3. Améliorer la mise en œuvre de la politique</b> objectif à moyen terme</p>	<p>Fournir des notes d'information et d'autres activités liées aux politiques et outils du patrimoine mondial afin d'assurer une mise en œuvre cohérente par tous les acteurs du patrimoine mondial</p> <p>Soutien apporté aux États parties pour la révision des politiques nationales et au niveau des sites</p>	<p>WHC ICCROM ICOMOS IUCN</p>	<p>Nombre de demandes de renforcement des capacités de la part des États parties pour réviser les politiques au niveau national/site</p> <p>Quantité d'assistance technique fournie aux États parties pour réviser les politiques demandées par le biais de processus statutaires (tels que les processus de suivi réactif et les mécanismes d'assistance internationale)</p> <p>Processus établi pour que le pôle de coordination réponde aux demandes des États parties et les oriente vers les prestataires de services de renforcement des capacités appropriés</p> <p>Nombre de matériels de renforcement des capacités élaborés et diffusés sur les principales politiques du patrimoine mondial (changement climatique, développement durable, tourisme)</p> <p>Nombre de rapports sur l'état de conservation renvoyant aux ressources documentaires pertinentes pour une mise en œuvre alignée des politiques</p>
<p><b>4. Développer des ressources accessibles pour le renforcement des capacités</b> objectif à moyen terme</p>	<p>Développer et mettre à jour les ressources documentaires liées aux questions prioritaires</p> <p>Rendre les ressources facilement accessibles dans plusieurs langues</p> <p>Élaborer des documents de formation pour les professionnels nouvellement nommés qui travaillent sur le patrimoine mondial</p> <p>Organiser une "formation des formateurs" pour les nouvelles ressources documentaires.</p>	<p>WHC ICCROM ICOMOS IUCN États parties Centres de catégorie 2</p>	<p>Nombre de sites utilisant des manuels/guides <i>Référence : références dans l'état de conservation, nombre de ressources accessibles et téléchargées, questionnaire pour les Rapports périodiques.</i></p> <p>Nombre de ressources créées et traduites <i>Référence : données pour les manuels existants</i></p> <p>Retour d'information de la part des utilisateurs</p> <p>Formation sur les nouveaux outils et ressources disponibles (« formation des formateurs »)</p>

<p><b>5. Augmenter les possibilités de renforcement des capacités des praticiens, des institutions, des communautés et des réseaux.</b></p> <p>objectif à long terme</p>	<p>Organiser des ateliers thématiques, des activités de mentorat et des possibilités de mise en réseau sur des questions prioritaires</p> <p>Proposer des activités de renforcement des capacités ponctuelles et basées sur les besoins à tous les acteurs du patrimoine mondial qui en font la demande, sous réserve d'un financement suffisant</p> <p>Organiser des activités spécifiques de renforcement des capacités pour les décideurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du domaine du patrimoine</p>	<p>CPM</p> <p>Organisations consultatives</p> <p>Centres de catégorie 2</p> <p>Bureaux de l'UNESCO</p> <p>Commissions nationales</p> <p>Universités et chaires UNESCO</p> <p>Points focaux nationaux et gestionnaires de sites</p>	<p>Nombre d'ateliers organisés</p> <p>Nombre d'activités de formation des formateurs organisées</p> <p>Nombre de demandes ad hoc reçues, financées et traitées</p> <p>Nombre de langues utilisées pour le renforcement des capacités</p> <p>Nombre de partenaires assurant le renforcement des capacités</p> <p>Évaluations des participants après l'activité</p> <p>Données démographiques sur les participants (nombre total de participants ; nombre de nouveaux participants et de participants qui reviennent)</p>
<p><b>6. Développer des réseaux de renforcement des capacités afin de créer un environnement favorable au patrimoine mondial</b></p> <p>objectif à long terme</p>	<p>Exploiter les réseaux existants de gestionnaires de sites et d'autres acteurs du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités</p> <p>Encourager les auto-évaluations nationales/locales de l'efficacité de la gestion, par exemple en utilisant la boîte à outils EOH et le cadre de compétences de l'UNESCO</p> <p>Établir des réseaux qui permettent un partage approprié des connaissances locales et traditionnelles liées au patrimoine entre les communautés autochtones, locales et connectées et les équipes de gestion des sites</p> <p>Soutenir de manière proactive la participation pleine et effective des communautés, y compris des jeunes et des femmes, aux initiatives de renforcement des capacités.</p>	<p>Centre du patrimoine mondial</p> <p>Organisations consultatives</p> <p>Centres de catégorie 2</p> <p>États parties</p> <p>Points focaux</p> <p>Gestionnaires de sites</p> <p>Réseaux professionnels (par exemple, We Are Site Managers, African Site Managers' Network, Nordic World Heritage Association, Young Professionals)</p>	<p>Nombre de réseaux actifs</p> <p>Nombre de réunions annuelles des gestionnaires de sites</p> <p>Répartition régionale des réunions des gestionnaires de sites</p> <p>Nombre d'auto-évaluations nationales</p>

## F. PLANS DE MISE EN ŒUVRE BIENNAUX

54. Dès l'adoption de la présente Stratégie par le Comité du patrimoine mondial, **un premier plan de mise en œuvre collaboratif, complet et dynamique sera élaboré** pour présentation à la réunion suivante du Comité. Ce plan de travail biennal, incluant des estimations budgétaires, structurera les actions spécifiques, les activités et les priorités essentielles pour atteindre les objectifs de la Stratégie au cours des deux prochaines années, suivi de Plans de mise en œuvre biennaux ultérieurs. Ils seront conçus pour s'aligner étroitement sur les objectifs stratégiques du Comité et fourniront une feuille de route opérationnelle pour les initiatives de renforcement des capacités à l'échelle mondiale. En pratique, cela signifie que les Plans de mise en œuvre détermineront la meilleure façon de créer de nouvelles ressources documentaires liées à ces domaines d'action, le cas échéant (par exemple, des manuels, des documents d'orientation, des résumés de politiques, du matériel d'apprentissage, des vidéos, etc.), et de promouvoir les initiatives de renforcement des capacités liées aux ressources documentaires nouvelles et existantes (par exemple, communication, traduction, événements, cours, programmes de mentorat, ateliers, etc.).
55. **Intégration dans les mécanismes de travail du Comité du patrimoine mondial :** Pour assurer une intégration fluide, les Plans de mise en œuvre seront ancrés dans les processus du Comité, ce qui lui permettra de répondre directement aux questions prioritaires identifiées dans le cadre des Rapports périodiques et du suivi réactif. Ce faisant, il veillera à ce que les activités de renforcement des capacités restent fondées sur des données probantes, adaptables et axées sur les besoins prioritaires des biens et des acteurs du patrimoine mondial. Le Plan de mise en œuvre sera présenté et mis à jour tous les deux ans lors des sessions ordinaires du Comité, ce qui facilitera un retour d'information régulier, assurera l'appropriation et l'approbation, et garantira son alignement sur les objectifs stratégiques du Comité.
56. **Les composantes essentielles du Plan de mise en œuvre** devraient être les suivantes :
- a) ***Coordination du renforcement des capacités et cadre opérationnel :***
- i) Un pôle de coordination du renforcement des capacités, travaillant en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, et soutenu par une nouvelle équipe au Centre du patrimoine mondial et des équipes nouvelles/renforcées au sein des Organisations consultatives, supervisera l'élaboration et la mise en œuvre du plan. Ce pôle de coordination assurera l'alignement des initiatives de renforcement des capacités sur les décisions et les stratégies du Comité.
  - ii) Des responsabilités et des processus clairs définiront les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes, y compris le Centre du patrimoine mondial, les Organisations consultatives, les Centres de catégorie 2 et les autres partenaires, garantissant ainsi une approche coordonnée et collaborative du renforcement des capacités.
- b) ***Une planification réactive fondée sur des données probantes :***
- i) Le plan de mise en œuvre s'appuiera sur les données des mécanismes de rapport périodique et de suivi réactif pour relever les défis mondiaux et régionaux de manière systématique. Des domaines d'intervention spécifiques, identifiés par ces mécanismes et détaillés dans la Figure 2 : Défis actuels auxquels sont confrontés les biens du patrimoine mondial et domaines d'intervention identifiés pour la Stratégie, guideront le développement d'initiatives ciblées de renforcement des capacités, ainsi que la possibilité d'interconnecter des activités similaires à mettre en œuvre dans des régions et des biens différents.
  - ii) Les questions prioritaires telles que l'action contre le changement climatique, la gestion des risques de catastrophe, le développement durable et la gestion du

patrimoine en péril seront abordées par le biais de réponses politiques et d'outils de gestion innovants.

c) **Développement et diffusion des ressources :**

- i) Le plan donnera la priorité à la mise à jour, à la création et à la diffusion de ressources documentaires, notamment de manuels, de documents d'orientation, d'outils d'apprentissage et de cours numériques. Ces documents seront élaborés en collaboration avec les Organisations consultatives, les Centres de catégorie 2 et les partenaires régionaux, afin de garantir leur pertinence et leur utilité.
- ii) La traduction des ressources et leur adaptation aux contextes nationaux/locaux feront partie intégrante de l'amélioration de l'accessibilité et de l'adéquation culturelle pour les diverses parties prenantes.

d) **Initiatives de renforcement des capacités et sensibilisation :**

- i) Un solide programme d'activités favorisera l'application des ressources documentaires. Ces initiatives comprendront des ateliers, des programmes de formation des formateurs, des programmes de tutorat et des événements de mise en réseau, conçus pour renforcer les capacités à tous les niveaux, des gestionnaires de sites aux décideurs politiques.
- ii) Le plan comprendra également des initiatives thématiques de renforcement des capacités ciblant des questions essentielles telles que la réduction des risques de catastrophe, la gestion du tourisme et les liens entre la nature et la culture.
- iii) En outre, tous les acteurs auront encore la liberté de développer leurs propres activités de renforcement des capacités à l'appui de priorités spécifiques.

e) **Suivi, évaluation et amélioration continue :**

Des indicateurs de suivi et d'évaluation seront élaborés pour suivre les progrès et mesurer l'impact des efforts de renforcement des capacités. Les données seront recueillies par le biais des cadres de suivi de la Convention et des nouveaux mécanismes de coordination mondiale pour le renforcement des capacités afin de garantir la responsabilité et de permettre les ajustements nécessaires.

f) **Financement durable et partenariats :**

Le plan définira plus précisément les besoins, les objectifs et les stratégies pour assurer un financement durable, intégrer le renforcement des capacités dans le financement plus large de la conservation et du développement, et tirer parti des partenariats avec les secteurs public, privé et philanthropique.

57. **Révision bisannuelle et adaptation :** La nature biennale des Plans de mise en œuvre garantit qu'ils restent adaptables aux nouveaux besoins et défis. Ils seront présentés régulièrement lors des sessions ordinaires du Comité du patrimoine mondial et leur examen biennal donnera l'occasion au pôle de coordination de prendre en compte les contributions, d'affiner les objectifs, d'intégrer les enseignements tirés et de favoriser la collaboration entre les acteurs.

En intégrant le Plan de mise en œuvre dans les mécanismes fondamentaux du Comité du patrimoine mondial, il garantira une approche coordonnée, transparente et efficace du renforcement des capacités. Cela permettra non seulement d'améliorer la gestion et la conservation des biens du patrimoine mondial, mais aussi de renforcer la crédibilité et l'efficacité de la Convention du patrimoine mondial elle-même.

## **G. LE FINANCEMENT DURABLE, CLÉ D'UN RENFORCEMENT EFFICACE DES CAPACITÉS**

58. L'identification et la mise en œuvre de mécanismes de financement durable qui assureront la mise en œuvre de cette Stratégie de renforcement des capacités dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial impliquent une approche sur plusieurs fronts qui intègre diverses sources de financement, des partenariats et des stratégies de gestion financière. Ces mécanismes doivent garantir des ressources stables à long terme tout en s'adaptant aux nouveaux besoins et priorités.
59. **Mise en place d'un financement spécifique pour la mise en œuvre du WHCBS et le fonctionnement d'un pôle de coordination** : Une ligne budgétaire dédiée au renforcement des capacités a été créée dans le cadre du Fonds du patrimoine mondial. Cette ligne budgétaire pourrait soutenir toutes les activités liées à la coordination globale et à la mise en œuvre du WHCBS. Elle pourrait notamment :
- être échelonnée pour permettre un financement de base (pour la coordination globale) et un financement spécifique au programme (initiatives ciblées au niveau des régions et des sites) ;
  - utiliser les mécanismes de rapport de l'UNESCO pour renforcer la confiance des donateurs et attirer des investissements durables fondés sur la transparence ;
  - veiller à ce que l'affectation et la répartition de la ligne budgétaire consacrée au renforcement des capacités soient décidées dans le cadre d'un mécanisme coordonné avec les organisations chargées de la mise en œuvre.
60. **Intégrer le renforcement des capacités dans d'autres flux de financement** : Les activités coordonnées de renforcement des capacités peuvent être intégrées dans un financement plus large de la conservation et du développement, tel que les fonds en dépôt ou d'autres fonds extrabudgétaires :
- Les fonds-en-dépôt ou d'autres soutiens extrabudgétaires* : Promouvoir les contributions extrabudgétaires pour soutenir et pérenniser la SRCPM et ses activités ;
  - Fonds de développement international* : Partenariat avec des organisations internationales (par exemple, le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat, ou des agences de développement bilatérales) pour aligner les initiatives de renforcement des capacités sur les défis mondiaux tels que le changement climatique et le développement durable ;
  - Financement thématique* : Assurer un financement basé sur le programme pour des initiatives thématiques, par exemple la réduction des risques de catastrophe, la gestion du tourisme, la planification urbaine ou les liens entre la nature et la culture ;
  - Partenariats de l'UNESCO et partenariats institutionnels des Organisations consultatives* : Poursuivre l'alignement des objectifs de renforcement des capacités sur les initiatives intersectorielles et les priorités budgétaires plus larges de l'UNESCO, ainsi que sur les partenariats institutionnels établis par l'ICCROM, l'ICOMOS et l'UICN.
61. **Engagement du secteur privé et de la philanthropie** : Les collaborations avec le secteur privé et les organisations philanthropiques peuvent générer des ressources importantes :
- Responsabilité sociale des entreprises* : Encourager les acteurs du secteur privé ayant des intérêts liés au patrimoine (par exemple, le tourisme, les technologies de conservation) à financer des programmes de renforcement des capacités dans le cadre de leurs engagements en matière de responsabilité sociale des entreprises ;
  - Fondations philanthropiques* : Chercher à développer des partenariats avec des fondations qui soutiennent l'éducation, la culture et le développement durable.

62. **Mécanismes de financement innovants** : Les approches innovantes peuvent diversifier les sources de financement et accroître la viabilité financière :
- a) Création de fonds régionaux ou spécifiques à un site pour assurer l'indépendance financière à long terme des programmes de renforcement des capacités ;
  - b) *Le crowdfunding et les micro-dons* : Tirer parti des plateformes en ligne pour inciter un public plus large à soutenir les efforts de renforcement des capacités dans le domaine du patrimoine, en particulier au niveau des biens.
63. **Exploiter les ressources et les partenariats existants** : L'utilisation des réseaux et partenariats existants de l'UNESCO et des Organisations consultatives peut optimiser l'utilisation des ressources disponibles :
- a) *Centres de catégorie 2* : Renforcer le mandat des Centres de catégorie 2 pour qu'ils servent de centres de connaissances régionaux, en accédant aux ressources pour les programmes de renforcement des capacités dans leurs domaines respectifs ;
  - b) *Universités et institutions de recherche/Chaires UNESCO et réseau UNITWIN* : Encourager les établissements d'enseignement supérieur à cofinancer et à mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités dans le cadre de projets de collaboration ou de subventions de recherche, en particulier dans le cas des Chaires UNESCO.
64. **Budgétisation transparente et impact démontré** : Afin d'instaurer et de maintenir la confiance des donateurs, il convient de fournir des mises à jour adéquates et régulières sur les points suivants :
- a) *Des plans détaillés de calcul des coûts et d'allocation* : Fournir des budgets précis pour les activités décrites dans les plans de mise en œuvre, y compris par le biais des mécanismes existants du Fonds du patrimoine mondial ;
  - b) *Suivi et évaluation* : Évaluer régulièrement les résultats des efforts de renforcement des capacités et en rendre compte, en mettant en évidence leur efficacité et leur impact sur la conservation du patrimoine mondial ;
  - c) *Modèles évolutifs et reproductibles* : Démontrer comment les investissements dans une région ou une initiative peuvent être étendus ou adaptés pour une application plus large.
65. **Campagnes de plaidoyer et de sensibilisation** : L'engagement des parties prenantes et la sensibilisation à la valeur du renforcement des capacités pour le patrimoine mondial peuvent attirer des financements :
- a) *Campagnes médiatiques et publiques* : Mettre en lumière les réussites et présenter le rôle du renforcement des capacités dans la préservation du patrimoine par l'intermédiaire des réseaux de sensibilisation de chaque institution participante ;
  - b) *Ambassadeurs du patrimoine et du renforcement des capacités* : S'appuyer sur des personnalités ou des institutions influentes pour plaider en faveur du financement et du soutien.
66. En mettant en œuvre ces mécanismes de financement durable, l'UNESCO et ses partenaires peuvent assurer une base financière cohérente et solide pour le renforcement des capacités, en donnant aux parties prenantes à tous les niveaux les moyens de gérer et de conserver efficacement les biens du patrimoine mondial pour les générations futures.

## H. MÉCANISMES DE SUIVI, D'ÉVALUATION ET D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

67. L'une des principales responsabilités de l'équipe de coordination du renforcement des capacités au Centre du patrimoine mondial sera de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du WHCBS pour s'assurer qu'il remplit son objectif et soutient la Convention du patrimoine mondial. Elle aura également pour rôle de rendre compte au Comité du patrimoine mondial de manière plus efficace. Leur travail consistera à développer une série complète d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour lesquels ils devront également rassembler des données de référence afin de démontrer le changement.
68. **Indicateurs de suivi** : ils se concentrent sur le processus. Les indicateurs comprendront des aspects relatifs aux intrants et aux résultats et fourniront des informations sur la portée et la qualité des activités mises en œuvre. Il s'agira de suivre la mise en œuvre de la SRCPM elle-même, en examinant le budget investi dans la Stratégie, les partenaires impliqués, les ressources documentaires produites, les activités réalisées, etc. L'équipe de coordination du Centre du patrimoine mondial sera en mesure de contrôler le budget, les partenariats et les ressources documentaires produites. Les partenaires de la mise en œuvre de la SRCPM (c'est-à-dire les Centres de catégorie 2, les Bureaux de l'UNESCO, les Points focaux, les universités, etc.) seront requis de faire rapport des activités qu'ils mettent en œuvre. Cela permettra d'améliorer les rapports faits au Comité du patrimoine mondial afin qu'il reçoive l'analyse d'un ensemble de données cohérent.
69. Certains indicateurs de suivi de haut niveau inclus dans le Cadre stratégique permettent déjà de commencer à recueillir des données, notamment par le biais du mécanisme des Rapports périodiques. D'autres indicateurs de suivi liés à des activités spécifiques devront être identifiés une fois le Plan de mise en œuvre établi et dans le cadre des futurs cycles des Rapports périodiques.
70. **Indicateurs d'évaluation** : ils se concentrent sur les performances. Ils sont généralement utilisés pour mesurer les changements/progrès vers les résultats ; par exemple, il serait important d'examiner l'état de conservation du patrimoine mondial afin de démontrer où et dans quelle mesure la SRCPM est efficace. Les indicateurs d'évaluation nécessitent des efforts plus importants en termes de collecte de données, ce que de nombreux États parties et gestionnaires trouveraient difficile. Il est donc recommandé que l'évaluation soit basée sur des ensembles de données existants dans la mesure du possible, par exemple les mécanismes des Rapports périodiques et de suivi réactif. L'évaluation de la SRCPM est une tâche importante que l'équipe de coordination devra établir périodiquement une fois qu'elle sera en place.

## I. COMMENT DEVENIR UN ACTEUR DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

71. Pour faciliter la mise en œuvre efficace de la Stratégie de renforcement des capacités pour le patrimoine mondial, le tableau de référence ci-dessous est conçu pour **guider les acteurs dans l'identification de leurs rôles et de leurs contributions possibles**. Ce tableau décrit clairement les actions clés que chaque catégorie d'acteurs du renforcement des capacités – allant des Points focaux nationaux et des gestionnaires de sites aux décideurs et aux éducateurs – peut entreprendre pour renforcer les capacités pour le patrimoine mondial à tous les niveaux. En fournissant des recommandations ciblées et réalisables, le tableau permet aux parties prenantes d'aligner leurs efforts sur les objectifs de la Stratégie, favorisant ainsi une approche coordonnée au niveau mondial pour renforcer la conservation et la gestion du patrimoine.

JE SUIS UN(E)...	LORSQU'IL S'AGIT DE RENFORCER LES CAPACITÉS POUR LE PATRIMOINE MONDIAL, JE PEUX...
<p><b>État partie</b> <b>Point focal national</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Rechercher des possibilités de renforcement des capacités et de perfectionnement professionnel pour eux-mêmes et pour les autres : rechercher activement des informations sur les possibilités offertes au niveau international, par exemple par les organisations consultatives, les centres de catégorie 2 et autres, ainsi que sur les possibilités offertes au niveau national.</li> <li>→ Faciliter les plans nationaux de renforcement des capacités : Élaborer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux alignés sur les priorités et les politiques du patrimoine mondial, en veillant à ce qu'ils répondent aux besoins des biens du patrimoine mondial et du personnel de gestion des sites et qu'ils soutiennent les objectifs de la stratégie du Comité du patrimoine mondial et les priorités politiques globales, tout en renforçant les approches nationales et locales en matière de gestion et de conservation.</li> <li>→ Coordonner l'engagement des différentes parties prenantes : Servir de pont entre l'UNESCO, les organisations consultatives, les agences nationales, les autorités locales et les gestionnaires de sites pour assurer l'unification des efforts de renforcement des capacités, notamment en communiquant de manière proactive les opportunités internationales aux acteurs nationaux concernés et en encourageant la création de réseaux nationaux.</li> <li>→ Suivre les besoins en matière de capacités et en rendre compte : Évaluer régulièrement les besoins en matière de renforcement des capacités au niveau national et au niveau des biens et en rendre compte, en fournissant un retour d'information au pôle de coordination.</li> <li>→ Plaider en faveur d'une intégration intersectorielle : Promouvoir la prise en compte du patrimoine dans les politiques nationales plus larges, telles que l'action climatique et la planification urbaine, afin de sauvegarder les biens du patrimoine mondial, en créant des possibilités de mise en réseau entre les praticiens et les institutions du patrimoine et ceux qui n'en font pas partie.</li> <li>→ Participer aux activités de renforcement des capacités organisées par l'UNESCO, les organisations consultatives et/ou les centres de catégorie 2 au niveau international, et lorsqu'elles sont organisées dans votre pays, et identifier et demander le renforcement des capacités sur des sujets importants qui pourraient bénéficier à votre personnel et/ou aux gestionnaires de sites dans votre pays.</li> <li>→ Le cas échéant, encouragez les activités de renforcement des capacités par et pour les peuples autochtones afin de tenir compte de leur rôle spécifique en tant que détenteurs de droits.</li> </ul>
<p><b>Responsable de site</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Rechercher des possibilités de renforcement des capacités et de perfectionnement professionnel : rechercher activement des informations sur les possibilités offertes au niveau international, par exemple par les organisations consultatives, les centres de catégorie 2 et d'autres, ainsi que sur les possibilités offertes au niveau national.</li> <li>→ Élaborer et mettre en œuvre des plans spécifiques aux sites : Créer des plans détaillés de renforcement des capacités et des évaluations des besoins pour relever des défis de gestion spécifiques (par exemple, la conservation, la réduction des risques de catastrophe, la gestion du tourisme).</li> <li>→ S'engager avec les communautés locales et faciliter le renforcement de leurs capacités : Organiser régulièrement des ateliers pour impliquer les communautés locales, en les sensibilisant à la valeur du " bien " et en renforçant les capacités de suivi du site et de conservation du site . Promouvoir les liens entre le patrimoine matériel et immatériel associé au</li> </ul>

JE SUIS UN(E)...	LORSQU'IL S'AGIT DE RENFORCER LES CAPACITÉS POUR LE PATRIMOINE MONDIAL, JE PEUX...
	<p>bien. Identifier les capacités liées au patrimoine qui existent déjà au sein de la communauté, par exemple les pratiques traditionnelles de gestion et de conservation, et les renforcer.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Établir des relations avec des praticiens d'autres secteurs : entrer en contact avec d'autres praticiens dans d'autres institutions et réseaux afin d'échanger et de discuter de solutions collaboratives aux défis de la gestion (par exemple, la planification territoriale, le développement, la gestion du tourisme, etc.)</li> <li>→ Exploiter les ressources et les réseaux du patrimoine mondial : Utiliser les manuels, les <a href="#">lignes directrices</a>, les boîtes à outils et les meilleures pratiques du patrimoine mondial, ainsi que les liens avec les centres de catégorie 2, les réseaux de gestionnaires de sites et d'autres partenaires pour améliorer les compétences en matière de gestion des sites.</li> <li>→ Participez au <a href="#">Forum des gestionnaires de sites</a> organisé dans le cadre des sessions du Comité du patrimoine mondial.</li> <li>→ Créer des opportunités pour les jeunes/professionnels afin de favoriser les échanges intergénérationnels et de s'appuyer les uns sur les autres.</li> <li>→ Le cas échéant, promouvoir des activités de renforcement des capacités par et pour les peuples autochtones afin de tenir compte de leur rôle spécifique en tant que détenteurs de droits.</li> </ul>
<p><b>Commission nationale pour l'UNESCO</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Aligner les stratégies nationales et régionales sur les stratégies globales du patrimoine mondial : Faciliter l'alignement des politiques nationales en matière de patrimoine culturel et naturel sur les objectifs et les priorités de la Convention du patrimoine mondial, en particulier en ce qui concerne le renforcement des capacités.</li> <li>→ Coordonner les programmes nationaux de renforcement des capacités : Soutenir les initiatives de renforcement des capacités dans le pays, en coordination avec les ministères concernés, le Centre du patrimoine mondial et les organisations internationales.</li> <li>→ Promouvoir le financement et les partenariats : Plaider en faveur d'un financement national et international pour les projets relatifs au patrimoine et encourager les partenariats qui soutiennent les efforts de renforcement des capacités.</li> <li>→ Faciliter les campagnes nationales de sensibilisation au patrimoine : Mettre en œuvre des campagnes qui soulignent la valeur du patrimoine mondial, en faisant participer diverses communautés et divers secteurs.</li> <li>→ Soutenir le renforcement des capacités pour et par les écoles et les universités</li> </ul>
<p><b>Centre de catégorie 2</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Programmes régionaux de renforcement des capacités : Élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation régionaux sur la gestion et la conservation du patrimoine mondial (y compris les traditions régionales et les systèmes de savoirs traditionnels pertinents), en ciblant les besoins récurrents tels que la conservation, la gestion des risques et l'action climatique qui relèvent du champ d'expertise du Centre.</li> <li>→ Servir de centre de ressources : Fournir des ressources documentaires, une assistance technique et une expertise aux points focaux nationaux, aux gestionnaires de sites et aux gouvernements locaux dans la région et au-delà.</li> </ul>

JE SUIS UN(E)...	LORSQU'IL S'AGIT DE RENFORCER LES CAPACITÉS POUR LE PATRIMOINE MONDIAL, JE PEUX...
	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Favoriser la collaboration transfrontalière : Lancer et soutenir des projets transfrontaliers/transnationaux sur le patrimoine, permettant un apprentissage partagé et des efforts de conservation entre les pays.</li> <li>→ Suivre les besoins et les tendances régionales : Collecter et analyser les données sur les besoins émergents en matière de renforcement des capacités dans l'ensemble de la région et communiquer les résultats au pôle de coordination.</li> <li>→ Faciliter la coopération avec d'autres organisations régionales de renforcement des capacités, y compris celles qui soutiennent d'autres conventions de l'UNESCO et les désignations, ainsi que le cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal.</li> </ul>
<b>Enseignant / Professeur</b>	<p><u>Primaire/secondaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Donner aux élèves les moyens de devenir des citoyens du monde et de futurs gardiens de notre patrimoine (mondial) : Promouvoir la compréhension interculturelle, encourager la pensée critique et la responsabilité, et inspirer l'action pour la protection, la préservation et la promotion du patrimoine, y compris le patrimoine mondial.</li> <li>→ Intégrer le patrimoine dans les programmes d'études : Élaborer et dispenser des cours qui sensibilisent les élèves aux lieux patrimoniaux et à leur importance patrimoniale, y compris le patrimoine mondial, et à leur contribution au développement durable en relevant les défis locaux et mondiaux.</li> <li>→ Favoriser les visites de sites et l'apprentissage pratique : Organiser des visites de sites patrimoniaux locaux, permettant aux élèves de participer directement aux efforts de conservation du patrimoine.</li> <li>→ Organiser et promouvoir des projets patrimoniaux : Encourager les élèves à participer à des projets, des campagnes, des concours, etc. sur le thème du patrimoine.</li> <li>→ Établir une coopération pour l'éducation au patrimoine (mondial) : Travailler et s'associer avec des lieux, des musées et des institutions patrimoniales locales, ainsi qu'avec d'autres écoles, afin d'impliquer les élèves dans des expériences et des environnements d'apprentissage significatifs, à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.</li> </ul> <p><u>Formation technique, professionnelle et éducative (TVET)</u></p> <p>Intégrer les thèmes du patrimoine (mondial) dans le programme d'enseignement de l'EFTP : Intégrer des discussions sur le patrimoine et son importance dans les programmes d'études des domaines concernés, tels que la gestion du tourisme, les technologies de l'information, la construction, l'agriculture, la gestion de l'environnement, la restauration, la conservation et l'artisanat du patrimoine.</p> <p>Ateliers pratiques : Organiser des ateliers pratiques axés sur les compétences liées à la préservation et à la conservation du patrimoine, telles que la maçonnerie, l'artisanat traditionnel ou les techniques de restauration.</p> <p>Excursions sur des sites du patrimoine : Organiser des excursions sur des sites du patrimoine mondial, afin de permettre aux étudiants d'observer directement les efforts de conservation et de comprendre les défis pratiques auxquels est confrontée la gestion du patrimoine.</p> <p>Collaboration avec des professionnels du patrimoine : Établissez des partenariats avec des professionnels de sites et d'organisations patrimoniales afin d'offrir des</p>

JE SUIS UN(E)...	LORSQU'IL S'AGIT DE RENFORCER LES CAPACITÉS POUR LE PATRIMOINE MONDIAL, JE PEUX...
	<p>conférences d'experts, un mentorat et un aperçu des pratiques réelles en matière de conservation du patrimoine.</p> <p><u>Enseignement supérieur (y compris les chaires UNESCO)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Développer des cours et des recherches axés sur le patrimoine : Intégrer des sujets relatifs au patrimoine dans les programmes d'études, en mettant l'accent sur la conservation, la politique du patrimoine et le développement durable dans le cadre de la formation universitaire des étudiants.</li> <li>→ Promouvoir des projets de recherche interdisciplinaires : Encourager les étudiants à faire des recherches sur les questions de patrimoine, en utilisant des approches interdisciplinaires qui combinent l'histoire, la science de la conservation, le tourisme et la politique publique.</li> <li>→ Favoriser les partenariats avec les biens et les organisations du patrimoine mondial : Établir des partenariats de recherche collaborative avec des biens du patrimoine mondial, des centres de catégorie 2 et l'UNESCO, en se concentrant sur la recherche appliquée qui répond aux défis de la gestion du patrimoine.</li> <li>→ Encadrer la prochaine génération de professionnels du patrimoine : Orienter les étudiants vers des carrières liées à la conservation du patrimoine, en les mettant en relation avec pour des stages, des formations, des emplois et des travaux sur le terrain dans des sites du patrimoine mondial.</li> <li>→ S'appuyer sur les chaires UNESCO pour soutenir les activités de renforcement des capacités.</li> </ul>
<b>Décideur dans le domaine du patrimoine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Intégrer le patrimoine (mondial) dans la politique et la planification : Veiller à ce que la conservation du patrimoine soit intégrée dans les politiques nationales de développement et d'environnement.</li> <li>→ Soutenir le financement du renforcement des capacités : Obtenir et allouer des fonds pour les programmes de renforcement des capacités en matière de patrimoine mondial, en facilitant l'allocation des ressources pour la préservation des sites et la formation à la gestion.</li> <li>→ Promouvoir le patrimoine dans les campagnes de sensibilisation du public : Plaider en faveur de campagnes axées sur le patrimoine afin de renforcer l'engagement du public et la reconnaissance de la valeur des sites du patrimoine mondial.</li> <li>→ Superviser la conformité nationale avec les normes du patrimoine mondial : Évaluer régulièrement les pratiques nationales de gestion du patrimoine pour s'assurer qu'elles sont conformes aux orientations et aux normes du patrimoine mondial, et offrir des possibilités de formation pour faciliter le respect de ces normes et combler les lacunes en matière de connaissances ou de compétences.</li> </ul>
<b>Décideur en dehors du domaine du patrimoine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Prendre en compte les impacts du patrimoine dans les politiques sectorielles : Intégrer les besoins en matière de conservation du patrimoine dans des secteurs plus larges, tels que la planification urbaine, les transports et les politiques environnementales. Offrez au personnel des possibilités de formation en cours d'emploi sur les aspects patrimoniaux dans votre secteur spécifique.</li> <li>→ Soutenir la collaboration intersectorielle : Faciliter les initiatives conjointes avec les acteurs du patrimoine (Commission nationale, ministères, points focaux, communautés locales), en particulier lors de la planification de projets à grande échelle à proximité de biens du patrimoine mondial.</li> </ul>

JE SUIS UN(E)...	LORSQU'IL S'AGIT DE RENFORCER LES CAPACITÉS POUR LE PATRIMOINE MONDIAL, JE PEUX...
	<p>→ Allouer des fonds au patrimoine en tant que composante des objectifs de développement durable : Reconnaître le rôle essentiel du patrimoine pour le développement durable, y compris l'action climatique et la lutte contre la perte de biodiversité, et fournir un financement pour soutenir sa protection dans le cadre des stratégies nationales des ODD et des agendas post-ODD.</p> <p>→ Participer aux évaluations d'impact : Participer aux évaluations d'impact pour les <a href="#">projets affectant les biens du patrimoine mondial</a>, en assurant la protection des valeurs patrimoniales dans les plans de développement.</p>
<b>Jeune personne</b>	<p>→ <i>S'engager et créer</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des projets de sensibilisation et de mise en valeur du patrimoine menés par des jeunes, des campagnes de sensibilisation du public, des événements, des conférences et des ateliers pour sensibiliser un public plus large au patrimoine mondial et encourager la participation des jeunes.</li> <li>• Élaborer des projets créatifs (utilisant les arts, la musique, etc.) ainsi que du matériel et des outils de sensibilisation au patrimoine mondial.</li> </ul> <p>→ <i>Participer et faire du bénévolat</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à des formations, des ateliers, des programmes ciblés de renforcement des capacités, des campagnes mondiales, des programmes de mentorat et des opportunités de stage.</li> <li>• S'engager en tant que bénévole sur des sites du patrimoine mondial.</li> <li>• Effectuer des recherches et de la documentation sur le patrimoine mondial.</li> <li>• Participer activement à l'éducation au patrimoine mondial dispensée dans des cadres formels et non formels.</li> </ul> <p>→ <i>Défendre et promouvoir</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plaider pour l'intégration de la voix des jeunes dans les processus de prise de décision liés aux politiques du patrimoine mondial.</li> <li>• Devenir des gardiens du patrimoine : Plaider pour la protection des sites du patrimoine mondial au sein des communautés locales, promouvoir la sensibilisation et l'engagement des jeunes dans la conservation.</li> <li>• Utiliser la technologie et l'innovation (médias sociaux, outils numériques, etc.) pour promouvoir les sites du patrimoine mondial, partager les histoires du patrimoine, mettre en évidence les défis et les solutions durables et contribuer à la recherche sur les méthodes de conservation innovantes.</li> <li>• Promouvoir le dialogue en facilitant les conversations entre les jeunes, les organismes gouvernementaux et les organisations internationales afin d'aligner les actions et les stratégies pour la préservation du patrimoine mondial.</li> <li>• Pratiquer et promouvoir des comportements durables qui réduisent l'impact humain sur les sites du patrimoine mondial.</li> </ul>

JE SUIS UN(E)...	LORSQU'IL S'AGIT DE RENFORCER LES CAPACITÉS POUR LE PATRIMOINE MONDIAL, JE PEUX...
	<p>→ <i>Collaborer et travailler en réseau</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Découvrez les possibilités de travailler et de collaborer avec des spécialistes du patrimoine, des gestionnaires de sites et des professionnels, tels que des archéologues, des conservateurs et des historiens, afin d'acquérir des compétences précieuses et de contribuer à la préservation du patrimoine.</li> <li>• Construire des réseaux de jeunes à travers le monde au sein du système du patrimoine mondial pour favoriser l'échange d'idées, d'outils et d'actions conjointes en faveur du patrimoine mondial.</li> <li>• Collaborer et créer des synergies avec des organisations de jeunesse, des communautés locales, des ONG, des écoles et des universités en dehors du domaine du patrimoine.</li> </ul>
<p><b>ONG</b> <b>Groupe communautaire ou autre organisation de la société civile</b></p>	<p>→ <i>Collaborer et travailler en réseau :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre contact avec le point focal national et/ou l'équipe de gestion d'un site du patrimoine mondial et trouver des occasions de mieux comprendre le patrimoine mondial.</li> <li>• Trouvez des occasions de collaborer avec des spécialistes du patrimoine, des gestionnaires de sites et des professionnels, tels que des archéologues, des conservateurs et des historiens, afin d'acquérir des compétences précieuses et de contribuer à la préservation du patrimoine.</li> <li>• Participer à des activités, des ateliers, des programmes ciblés de renforcement des capacités, des campagnes mondiales, des programmes de mentorat et des possibilités de stage.</li> </ul> <p>→ <i>Plaider en faveur d'une intégration intersectorielle</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la prise en compte du patrimoine dans les politiques nationales et locales plus larges, telles que l'action climatique et la planification urbaine, afin de sauvegarder les biens du patrimoine mondial, en créant des possibilités de mise en réseau entre les praticiens et les institutions qui s'occupent du patrimoine et ceux qui n'en font pas partie.</li> </ul>

## APPENDICE : Liste des ressources documentaires disponibles

**Note** : La liste suivante n'est pas exhaustive et représente certaines des principales ressources documentaires disponibles au moment de la rédaction du WHCBS 2025-2035. Ces ressources et celles qui seront développées dans le cadre du WHCBS constituent un ensemble commun de documents normatifs librement disponibles qui peuvent être traduits et diffusés dans le monde entier. Cela encourage une approche ascendante du renforcement des capacités en permettant aux acteurs de sélectionner et d'adapter les ressources qui répondent le mieux aux besoins locaux et régionaux.

Le signe suivant indique les ressources qui sont en cours de mise à jour au moment de la rédaction : \*

Pour les ressources les plus récentes, veuillez vous référer aux pages suivantes du site Internet du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO : <https://whc.unesco.org/en/Publications> et <https://whc.unesco.org/en/capacity-building/>.

### Textes clés

- [Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel](#) (1972)
- [Recommandation concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel](#) (1972) - dans l'esprit de la Convention du patrimoine mondial, cette recommandation encourage les États à adopter des mesures juridiques, scientifiques, administratives et financières globales pour identifier, protéger, conserver et transmettre leur patrimoine culturel et naturel à l'intérieur des frontières nationales pour les générations présentes et futures.
- [Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial](#)
- [Recommandation de l'UNESCO sur les paysages urbains historiques](#) (2011) - un outil supplémentaire pour intégrer les politiques et les pratiques de conservation de l'environnement bâti dans les objectifs plus larges du développement urbain, dans le respect des valeurs et des traditions héritées de différents contextes culturels. Utilisée par le Comité du patrimoine mondial pour promouvoir une approche holistique de la gestion des zones urbaines historiques.
- [Déclaration de principes visant à promouvoir la solidarité et la coopération internationales pour préserver le patrimoine mondial](#) (2021) - cette déclaration réaffirme la responsabilité partagée de tous les États de sauvegarder le patrimoine mondial en renforçant la coopération internationale, la solidarité et la consolidation de la paix, en particulier en période de conflit, de crise ou de défi mondial.
- [Document d'orientation sur l'action climatique pour le patrimoine mondial](#) (2023) et\* **Boîte à outils pour l'action climatique**

### Manuels de ressources

- \* [Managing Disaster Risks for World Heritage](#) - Méthodologies pour évaluer, planifier et atténuer les risques de catastrophes sur les sites du patrimoine.
- [Préparation des propositions d'inscription au patrimoine mondial](#) (2e éd. 2011) - Instructions et conseils pour préparer des propositions d'inscription de qualité sur la Liste du patrimoine mondial.
- \* [Gestion du patrimoine mondial naturel](#) - Bonnes pratiques et cadres pour la conservation des sites naturels et mixtes du patrimoine mondial.
- \* [Gestion du patrimoine mondial culturel](#) - Orientations pour la conservation du patrimoine culturel conformément à la Convention.
- [Guidance and Toolkit for Impact Assessments in a World Heritage Context](#) - Un guide étape par étape pour évaluer les impacts liés au développement sur les biens du patrimoine mondial.
- [Enhancing Our Heritage Toolkit 2.0](#) (2<sup>nd</sup>ed. 2023) - Un outil d'auto-évaluation pour aider les gestionnaires de sites à évaluer l'efficacité de la gestion.



## Autres documents

- [Wind Energy Guidance for Wind Energy Projects in a World Heritage Context](#) - Orientations et études de cas sur l'implantation de l'énergie éolienne à proximité des sites du patrimoine ; i
- [Patrimoine mondial et planification de l'énergie éolienne](#) - Perspectives pour équilibrer le développement de l'énergie éolienne et la conservation du patrimoine visuel.
- [Responsabiliser les jeunes pour le patrimoine : 10 ans d'initiative des volontaires du patrimoine mondial](#)  
Rétrospective de la première décennie d'engagement des volontaires dans la conservation du patrimoine.
- [Sites marins du patrimoine mondial - Guide des meilleures pratiques](#) - Guide opérationnel pour la gestion des sites marins et côtiers du patrimoine mondial.



## Plateformes

- [Plate-forme cartographique en ligne du patrimoine mondial](#) - Le système d'information géographique (SIG) pour les biens du patrimoine mondial fonctionne comme une plate-forme de suivi qui affiche les limites géoréférencées et vérifiées des biens du patrimoine mondial et de leurs zones tampons (le cas échéant) sur différentes cartes de base, selon les besoins.
- [Compendium des politiques du patrimoine mondial](#) - Une base de données des politiques du patrimoine mondial, organisées autour des 5 objectifs stratégiques de la Convention, ainsi que des politiques générales.
- [World Heritage Canopy : Heritage Solutions for Sustainable Futures](#) - Une plateforme vivante de stratégies et de pratiques innovantes qui intègrent la conservation du patrimoine au développement durable, documentées par des études de cas et des exemples pratiques.
- [PANORAMA Nature-Culture](#) - Une plate-forme d'études de cas qui souligne l'importance de la protection et de la gestion intégrées du patrimoine pour le développement durable, en examinant des approches inspirantes de la gestion et de la conservation du patrimoine qui incluent l'utilisation des connaissances locales et autochtones et l'engagement des communautés locales.
- [Atlas du patrimoine urbain de l'UNESCO](#) - Un atlas et des archives qui documentent et expliquent, visuellement, narrativement et à l'aide de cartes analytiques, la diversité et le caractère unique des villes et des établissements historiques du monde.



## Brochures et kits d'information

- [Une nouvelle vie pour les villes historiques : L'approche des paysages urbains historiques expliquée](#) - Explique le concept et l'application de l'approche des paysages urbains historiques.
- \* [The KIT : World Heritage in Young Hands](#) (1998) - Une ressource éducative pour les écoles secondaires.
- [Le patrimoine mondial, aujourd'hui et demain, avec les jeunes](#) - Brochure sur l'engagement des jeunes et l'apprentissage du patrimoine tout au long de la vie.



## Série sur le patrimoine mondial

Une série complète se concentre sur des documents thématiques d'experts. Voir les dernières mises à jour sur la page dédiée à la **série sur le patrimoine mondial** : <https://whc.unesco.org/en/series>

Voici quelques exemples de publications de cette série qui peuvent être utiles pour le renforcement des capacités :

- n°45 - [L'avenir de la Convention du patrimoine mondial pour la conservation marine. Celebrating 10 years of the World Heritage Marine Programme](#) (2016) - Passe en revue une décennie de Programme marin, offrant des stratégies et des leçons pour soutenir la gestion des sites marins et favoriser les capacités techniques et institutionnelles.

- n°44 - [\*World Heritage in the High Seas : An Idea Whose Time Has Come\*](#) (2016) - Explore les cadres de gouvernance et les besoins en capacité pour étendre la protection aux zones marines au-delà des juridictions nationales, ce qui est crucial pour la coopération internationale.
- n°40 - [\*Engager les communautés locales dans la gestion du patrimoine mondial\*](#) (2014) - Offre des conseils pratiques et des outils pour l'engagement des communautés (initiative COMPACT), conçus pour étendre la gestion participative à travers les régions.
- n°36 - [\*L'architecture en terre dans le monde d'aujourd'hui\*](#) (2013) - Met en évidence les capacités spécialisées pour la conservation du patrimoine construit avec des techniques traditionnelles en terre dans le monde entier.
- **Documents de résultats des rapports périodiques** pour les cycles I et II, pour chaque région.

## **ANNEXE II : EXTRAITS DES PLANS D'ACTION RÉGIONAUX RÉSULTANT DU TROISIÈME CYCLE DE RAPPORTS PÉRIODIQUES**

Voir les extraits compilés au lien suivant : <https://whc.unesco.org/en/documents/221356>